

Landes de Touverac - Saint Vallier



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 - n°20 - FR 5400422



**VOLUME
de SYNTHÈSE**

Diagnostic - Objectifs et programme d'actions

**Co-Opérateurs : Centre Régional de la Propriété Forestière
Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes**

Juin 2007

SOMMAIRE

I. AVANT-PROPOS	4
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE	7
1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	7
2. DÉNOMINATION DES ENTITES GEOGRAPHIQUES	7
3. GÉOLOGIE- PÉDOLOGIE	9
III. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS SOCIO-ÉCONOMIQUE ET BIOLOGIQUE	10
A. INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE	10
1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	10
2. STATUTS FONCIERS	10
3. ZNIEFF	10
4. OCCUPATION DU SOL	11
5. PROJETS D'INFRASTRUCTURES	11
6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	11
7. ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIR	12
8. INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE PAR ZONE	13
9. GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES	14
B. INVENTAIRES BIOLOGIQUES	15
1) <i>DÉSCRIPTIION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	15
a. Forêts alluviales résiduelles	16
b. Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et E. ciliaris	17
c. Tourbières hautes actives	18
d. Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	20
e. Landes sèches européennes	21

f.	Lacs et mares dystrophes naturels	23
g.	Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	24
h.	Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau et lisières forestières	25
i.	Prairies maigres de fauche de basse altitude	26
j.	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	27
k.	Chênaies galicio-portugaises à Chênes pédonculés et Chênes tauzins	28

2) DESCRIPTION DES ESPÈCES **29**

2.1 BILAN PATRIMONIAL **29**

2.2 LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE **30**

⊙	Mammifères	30
⊙	Oiseaux	31
⊙	Reptiles-amphibiens	32
⊙	Insectes	32
⊙	Flore patrimoniale	33

C. ANALYSE DES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITÉS ET LE MILIEU NATUREL **39**

1.	Impact des activités humaines sur les habitats	39
2.	Impact des activités humaines sur la faune et son habitat	42
3.	Préconisations générales de gestion en faveur de la faune	43

IV. DÉFINITION DES ENJEUX **44**

V. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES FICHES "ACTION" **45**

◇	Propositions d'actions destinées aux propriétaires de parcelles privées non agricoles et non forestières	47
◇	Propositions d'actions destinées aux propriétaires de parcelles forestières	70
◇	Propositions d'actions destinées aux exploitants agricoles sur les parcelles déclarées en SAU	85
◇	Actions générales liées à l'ensemble du périmètre du site Natura2000	91
◇	Propositions d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	120

I. AVANT PROPOS

A. La Directive Habitats et le réseau Natura 2000

Afin de préserver la richesse et la diversité biologique de l'Europe, l'Union Européenne adoptait le 21 mai 1992, une Directive visant à coordonner les politiques d'intervention des Etats membres en faveur de la protection de la nature. La Directive 92/43/CEE, intitulée Directive « Habitats », a ainsi pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Sur la base de critères scientifiques un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces, dont la préservation est jugée nécessaire, ont été listés puis précisément inventoriés mettant ainsi en avant la rareté et la priorité de conservation de certains, de fait considérés comme prioritaires en terme de conservation à l'échelle de la Communauté Européenne.

Les sites ainsi inventoriés et répertoriés contribuent à alimenter le *réseau Natura 2000*, véritable réseau européen cohérent de sites naturels exceptionnels méritant la mise en œuvre de moyens de conservation adaptés.

B. Le Document d'Objectifs : élaboration et contenu

Au nom du principe de subsidiarité, une obligation de résultat pèse sur chaque Etat membre, charge à chacun de définir les moyens adéquats pour remplir ce contrat.

L'Etat français a délibérément choisi une démarche originale et ambitieuse : celle d'élaborer des Documents d'Objectifs sur chacun des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000. En s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus concernés, ce document doit proposer des mesures de gestion contractuelles ou réglementaires assurant la conservation des intérêts écologiques et le développement durable des activités en place. Il devra au préalable décrire les activités économiques, sociales, culturelles liées au site et déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces présentes.

Chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre d'une mission déléguée de l'Etat, *l'Opérateur assure le suivi et la mise en cohérence des éléments liés au site et aux volontés de chacun des acteurs en place. Un Comité de pilotage rassemblant des représentants locaux élus, d'activités socio-professionnelles, d'usagers et de propriétaires élabore et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité du Préfet de département et de la DIREN.*

Une fois approuvé par l'Etat, le Document d'Objectifs, ou Docob, constitue un outil majeur d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Validé pour 6 années entières et consécutives, chacun des Docob est évalué et éventuellement amendé au terme de cette période.

A la suite d'un appel à candidature lancé par l'Etat dans le courant de l'année 2000, la proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a été retenue afin que la structure anime la réflexion et les travaux liés à ce site, hôte d'un patrimoine biologique exceptionnel.

Une convention officielle d'intervention lie le CRPF à l'Etat français pour assurer cette mission sous son plein contrôle. A partir de 2004 et à la demande du CRPF, le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a mené la phase finale de concertation pour l'élaboration du volume de synthèse du Docob.

C. Démarche et méthode de travail

Sur la base d'un cahier des charges très précis, le travail de l'opérateur et du Comité de pilotage est relativement cadré et doit répondre à une ligne de conduite bien définie pouvant se décliner en 4 étapes majeures :

Les inventaires : garant de la connaissance scientifique du site, ils doivent traduire la richesse écologique du milieu en identifiant précisément les habitats et les espèces s'y développant. Ils mettent également en avant les pratiques et activités ayant cours sur le site, susceptibles de perturber, de maintenir, voir d'améliorer la richesse biologique du site.

Analyse et définition des enjeux : sur la base des données historiques ainsi que des éléments d'évolution du milieu, mais également de la connaissance scientifique sur la biologie des habitats et/ou des espèces présentes, il s'agit de mettre en avant les menaces pesant sur le site et la préservation de la biodiversité. Les grands enjeux de conservation sont alors établis.

Objectifs et propositions d'actions : cette étape essentielle doit permettre au Comité de pilotage de définir sur la base d'objectifs géné-

raux et opérationnels les mesures de gestion nécessaires à la conservation dans le temps des habitats et des espèces liées au site.

Estimation des coûts et des moyens : cette ultime étape doit permettre d'évaluer le coût des opérations validées sur le site par le Comité de pilotage. Elle doit surtout prévoir ce que sera la mise en œuvre du DOCOB sur le site.

La démarche d'intervention, proposée telle quelle par l'opérateur, a été validée par le 1^{er} Comité de pilotage du site lançant officiellement la démarche de concertation le 10 janvier 2001 à Brossac.

D. Comité de pilotage et groupes de travail

Présidé par M. le Sous-préfet de Cognac, un Comité de pilotage composé de tous les acteurs socio-économiques, administratifs, scientifiques et propriétaires, analyse, fait évoluer et valide les réflexions et orientations proposées par l'opérateur sur le site.

Afin d'aider le Comité de pilotage à prendre ses décisions, et de façon à travailler concrètement avec les acteurs de terrain et parfois même des personnes extérieures susceptibles d'apporter des éléments complémentaires à l'analyse, **des groupes de travail, animés par l'opérateur, se sont mis en place sur le site.**

Plusieurs thématiques majeures, proposées et validées lors du second Comité de pilotage, ont ainsi pu être abordées afin de définir les objectifs liés au site Natura 2000 :

- **Forêts et landes**
- **Prairies et agriculture**
- **Carrières**
- **Eau et ressource en eau**

Dans une démarche de simplification les groupes de travail ont été regroupés sous 2 intitulés en 2004:

- **Préservation et gestion des habitats**
- **Valorisation et sensibilisation**

Les conclusions des réflexions issues de ces groupes ont systématiquement fait l'objet d'un compte-rendu complet diffusé à chacun des membres du Comité de pilotage.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site n°20 « Landes de Touvérac Saint-Vallier » s'étend sur 2222 hectares sur le sud du département de la Charente, avec deux extensions sur le département de la Charente-Maritime.

- Charente : 1873 ha
- Charente-Maritime : 349 ha

Très éclaté sur près de 24 kilomètres de long selon un axe nord-ouest / sud-est, il s'étend sur le territoire de 12 communes, dont 2 en Charente maritime

2. DENOMINATION DES ENTITES GEOGRAPHIQUES

Le site présente 7 entités distinctes, dont la dénomination reprend le nom de la commune la plus proche (cf carte de situation du site Natura 2000) :

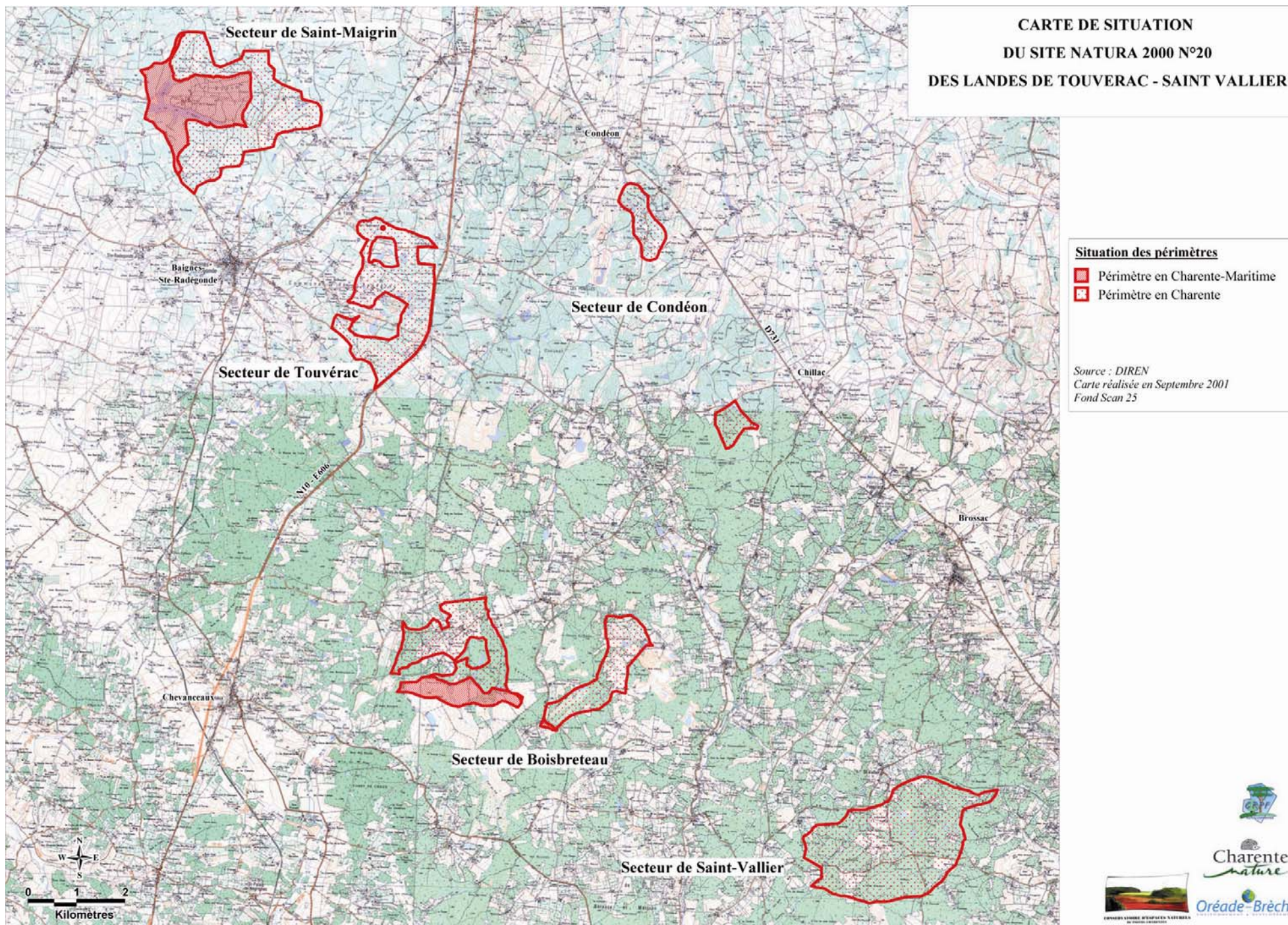
SAINT-MAIGRIN (16 ET 17)
TOUVÉRAC
CONDÉON
CHILLAC
BOISBRETEAU (16 ET 17)
GUIZENGEARD
SAINT-VALLIER

Surface des zones sic par entité géographique

Entités géographiques	Surface sic en ha
SAINT-MAIGRIN	674
TOUVÉRAC	339
CONDÉON	74
CHILLAC	42
BOISBRETEAU	315
GUIZENGEARD	172
SAINT-VALLIER	606
TOTAL	2222

Les inventaires biologiques réalisés sur le terrain ont permis de remarquer que :

- certaines zones initialement désignées ont perdu l'intérêt biologique normalement exigé d'un site Natura 2000
- d'autres zones, non signalées à l'origine, présentent un intérêt biologique certains.



3. GEOLOGIE- PEDOLOGIE

▪ Géologie :

Des épandages continentaux sableux ont orienté la pédogenèse et l'installation d'associations végétales caractéristiques. Le socle calcaire a été recouvert par des dépôts datant du Tertiaire à faciès Sidérolithique, qui correspondent principalement au domaine des landes et de la forêt.

▪ Pédologie

Les sols qui se sont développés sur ce type de matériaux sont caractérisés par leur :

- pauvreté chimique
- acidité,
- perméabilité en surface, avec une hydromorphie quelquefois importante en fonction de la profondeur à partir de laquelle apparaissent les horizons argileux. La rupture texturale peut être très nette et proche de la surface (<1mètre)

Ces éléments de géologie et de pédologie montrent le peu d'intérêt agronomique de ces terrains, qui sont par contre favorables à la végétation forestière et aux milieux associés. La présence de lentilles d'argiles exploitables fait de la région le plus grand bassin argilier français.

III. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS SOCIO-ÉCONOMIQUE ET BIOLOGIQUE

A. INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Réalisé en 2001 et 2002 par le CRPF Poitou-Charentes

Cet inventaire a permis de déterminer les principales activités socio-économiques développées sur le site ou à sa proximité immédiate. Les usagers de l'espace ont été recensés, ainsi que les principaux interlocuteurs par activité. Chaque zone a été analysée pour connaître les usages principaux du milieu.

1. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

La démographie du secteur est caractérisée par une diminution et un vieillissement de la population.

Entre les recensements de 1990 et de 1999, seules les communes de BAINES, CHILLAC, LAMERAC et ST MAIGRIN voient leur population augmenter. A noter les bons chiffres de LAMERAC qui tire partie de sa proximité de BARBEZIEUX.

Les autres communes voient leur population diminuer, surtout BOISBRETEAU, BORS et TOUVERAC.

2. STATUTS FONCIERS

Les propriétés sont privées.

A noter, la propriété de la société AGS qui a fait l'objet d'une demande de mise en réserve naturelle volontaire par le propriétaire auprès de la DIREN, sans suite pour l'instant, car suite aux changements réglementaires liés à la décentralisation, la DIREN n'est plus compétente pour ces réserves, qui doivent être confiées au Conseil Régional. Le Conservatoire régional des espaces naturels est signataire d'un bail emphytéotique de 30 ans sur les lieux.

Les principales propriétés forestières sont repérées sur la carte « plans de gestion forestiers » (cf volume 3)

3. ZNIEFF

6 ZNIEFF de type 1 sont repérées sur le site (ZNIEFF N° 751,078, 080, 058, 050, 046) (cf volume 3).

4. OCCUPATION DU SOL

On remarque principalement l'importance spatiale du couvert forestier et associé (landes), la présence de prairies ou de quelques cultures (clairières), l'existence de carrières, et enfin d'étangs de surface très variable.

5. PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Les projets d'infrastructures sont les suivants :

- Réseau ferré :

L'avant projet sommaire de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique en bordure du site Natura 2000 (secteur de ST VALLIER). Le fuseau possible n'empiète pas sur le site.

- Réseau routier :

L'élargissement de la route nationale 10 au niveau de TOUVERAC et le projet de création d'une aire de repos à l'Est de la route en bordure du site Natura 2000 n'empiètent pas sur le site. Ces projets feront l'objet d'études d'incidences au titre de Natura2000.

6. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

On observe trois principales activités économiques :

- agriculture (prairies, clairières, étangs éventuellement pour l'arrosage)
- sylviculture (couvert forestier et milieux associés)
- exploitation du sous-sol (carrières et éventuellement étangs en fin d'exploitation)

▪ Agriculture :

Cette activité est essentiellement représentée dans le périmètre par des prairies et par quelques vignes. Une ancienne carrière située sur la commune de CONDEON dans le secteur des Perelles, (hors périmètre SIC) est utilisée pour l'irrigation de cultures situées à l'extérieur du périmètre. L'important étang de ST MAIGRIN, situé lui dans le périmètre Natura 2000, fait l'objet d'une exploitation piscicole par vidange régulière.

L'agriculture n'est pas en phase de développement dans le secteur, à cause des conditions édaphiques peu favorables aux cultures.

L'association « Avenir du Territoire Sud-Charente », appuyée par la Chambre d'Agriculture de la Charente, a montré tout l'intérêt

qu'elle porte à être associée à la rédaction du document d'objectifs. Un représentant de cette association était présent à chaque réunion préparatoire. Cette association est l'interlocuteur principal pour le domaine agricole.

- **Sylviculture :**

Le couvert forestier est très important sur le périmètre. L'ouragan du mois de décembre 1999 a fortement perturbé les peuplements, et un important travail de nettoyage et de reconstitution est en cours. A l'occasion de ces travaux, l'utilisation de techniques les moins dommageables pour le milieu pourront être préconisées. Dans le périmètre, les propriétés les plus importantes (> 25 hectares d'un seul tenant) sont gérées en respectant un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé. L'Office National des Forêts gère une forêt en bordure sud du secteur de ST VALLIER (cf volume 3: carte « plan simple de gestion »).

L'interlocuteur principal pour ce thème est l'« Association pour la Mise en Valeur des Forêts du Sud Charente », dont le siège est à TOUVERAC. Elle apporte un appui technique à l'ensemble des propriétaires forestiers privés du secteur.

- **Exploitation du sous-sol**

Le plus grand bassin argilier français est situé entre Barbezieux et Montguyon. La société AGS de CLERAC (17) est l'interlocuteur principal pour ce thème. Un effort important est consenti par les exploitants pour réaliser une remise en état après exploitation la plus favorable à la biodiversité.

7. ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIR

- **Chasse et pêche :**

Ces activités sont réparties sur l'ensemble du site, avec toutefois une activité pêche structurée sur le secteur de Saint-Maigrin (exploitation privée lors des mises à sec des étangs), et une activité chasse commerciale sur le secteur de Boisbreteau. A noter l'existence d'une population de cerfs en bordure sud de ce secteur qui devrait se développer dans les prochaines années. Un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) a été créé dans ce but à Chevanceaux (17) en l'an 2000, pour permettre l'installation et la gestion d'une population de cerfs.

- **Randonnées :**

Le secteur est relativement peu fréquenté par des promeneurs occasionnels. Les sentiers existants sont situés en périphérie du secteur de BOISBRETEAU.

- **Tir à l'arc :**

Une activité tir à l'arc en forêt s'est développée depuis plusieurs années (installation de cibles, fréquentation de parcours de tir). La localisation des parcours est variable (secteur de CONDEON, hors périmètre).

- **Education à l'environnement :**

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes, dans le cadre d'un partenariat avec la société AGS, a loué par bail emphytéotique une ancienne carrière dans le secteur de la Charbonnière au milieu de la zone de Touvérac. Un aménagement pour l'accueil du public a été installé (sentier, parking, panneaux d'information...), hors périmètre Natura 2000.

8. INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE PAR ZONE

Classement schématique des activités socio-économiques par secteur

<i>Secteur</i>	<i>Activité principale</i>	<i>Activité secondaire</i>
Saint-Maigrin	Sylviculture	Eau (pêche)
Touvérac	Agriculture	Sylviculture
Condéon	Sylviculture	Agriculture
Chillac	Sylviculture	
Boisbreteau	Sylviculture - Agriculture	Carrières
Guizengeard	Sylviculture - Agriculture	
Saint-Vallier	Sylviculture	Agriculture

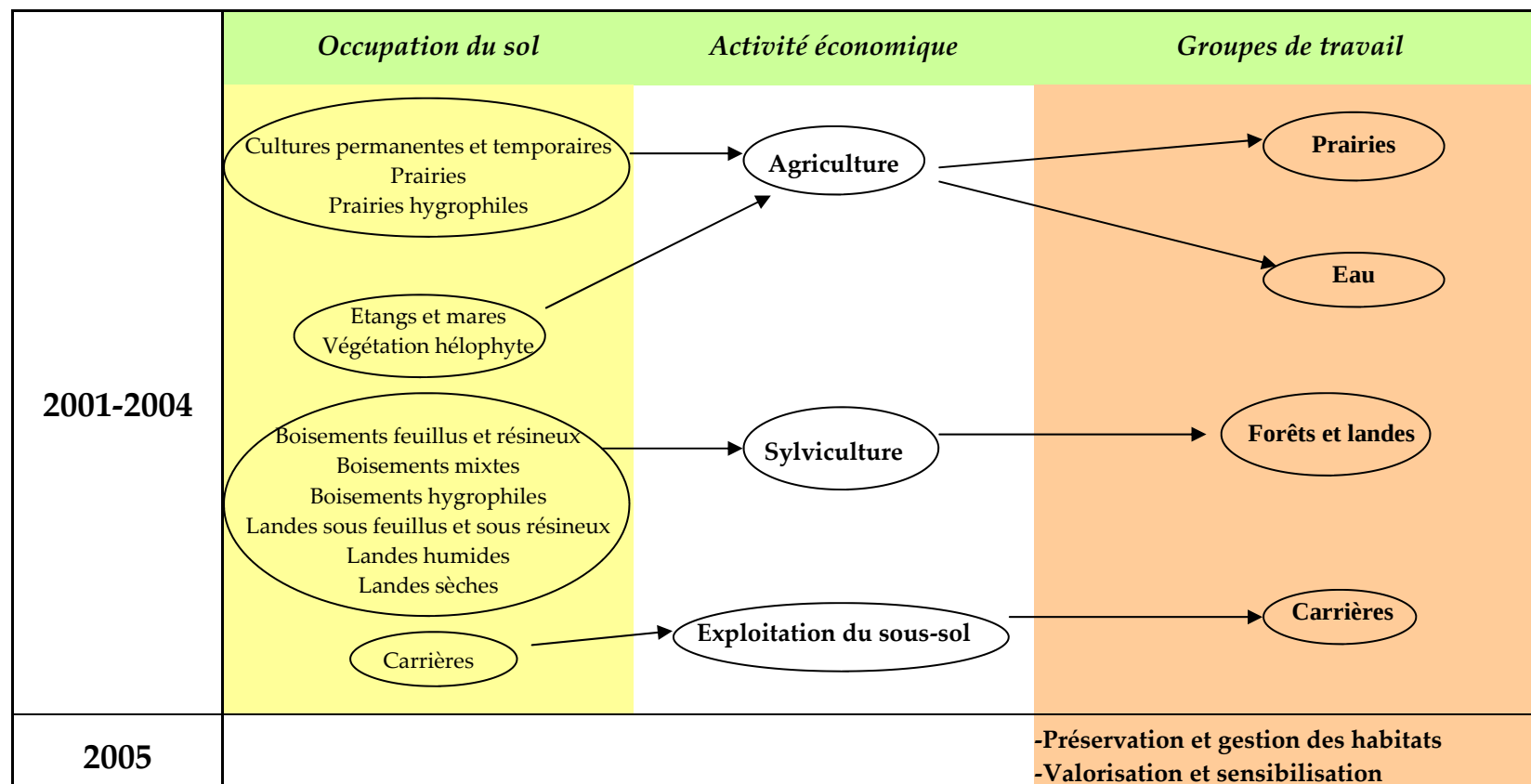
9. GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Lors des réunions préparatoires tenues au cours de l'hiver 2001, les divers participants ont proposé la création des groupes de travail suivants : prairies, eau, forêts et landes, carrières.

Dans une démarche de simplification du travail, les enjeux principaux ayant ainsi été déterminés, le Comité de pilotage de décembre 2004 a décidé de mettre en place 2 groupes de travail thématiques pour définir les actions du Docob :

- préservation et gestion des habitats
- valorisation et sensibilisation

L'occupation du sol correspond à des activités économiques qui font ainsi l'objet de groupes de travail dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs :



B. INVENTAIRES BIOLOGIQUES

Réalisés en 2001, complétés au printemps 2002 par Charente Nature.

Les cartographies ont été réalisées à l'échelle du 1/15 000^{ème} (cf p 34: cartes des espèces et des habitats pour chaque secteur); des zooms au 1/5000^{ème} sont parfois réalisés pour certains habitats de très petite surface.

1. DESCRIPTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000
Forêts alluviales résiduelles	91 E 0
Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et E. ciliaris	4020
Tourbières hautes actives ⇒ Fourrés à Piment royal des chenaux des tourbières bombées atlantiques	7110
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	3110
Landes sèches européennes	4030
Lacs et mares dystrophes naturels	3160
Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes	6410
Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau et lisières forestières	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150
Chênaies galicio-portugaises à Chênes pédonculés et Chênes tauzins	9230

a. Forêts alluviales résiduelles

(Forêts alluviales à aulnes et frênes)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Habitat PRIORITAIRE

Code Corine : 44.3

Code Natura 2000 : 91 E 0

Surface : 0,58 ha, la totalité en SIC

Structure et répartition :

Cet habitat n'est présent que sur la zone de Saint-Maigrin. Habituellement réparti de façon linéaire le long des cours d'eau, il forme ici un boisement homogène de surface relativement importante en bordure de l'étang.

Sur le site, cet habitat est dominé par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*). Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Saule cendré (*Salix atrocinerea*) sont présents de façon dispersée.

La strate arbustive, peu développée, est composée de Bourdaine (*Rhamnus frangula*) et d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*).

La strate herbacée est dense par endroits et est caractérisée par la Canche gazonnante (*Deschampsia caespitosa*), le Chiendent des chiens (*Elymus caninus*), la Stellaire des marais (*Stellaria uliginosa*) et la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*).

Etat de conservation :

Cet habitat présente ici un excellent état de conservation, d'autant plus qu'il est assez rare de l'observer sous forme de boisement non linéaire. De plus, la présence à proximité d'une magnocariçaie de grande superficie et en excellent état confère à cet ensemble un intérêt biologique indéniable.

Intérêt patrimonial :

Sur le plan végétal, cet habitat ne présente pas un intérêt patrimonial majeur. Par contre, il est tout à fait possible que ce boisement serve de refuge à 2 espèces de mammifères inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" : la Loutre et le Vison d'Europe.

Habitats associés :

La forêt alluviale est ici associée aux habitats suivants :

- Magnocariçaies
- Boisements mixtes
- Boisements marécageux à aulnes et saules

b. Landes humides atlantiques tempérées à *Erica tetralix* et *E. ciliaris*

(*Landes humides atlantiques*)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Habitat PRIORITAIRE

Code Corine : 31.12

Code Natura 2000 : 4020

Surface : 3,45 en SIC

Structure et répartition :

Cet habitat est peu représenté sur le site, et ne couvre en général que quelques dizaines de mètres carrés, sauf dans la zone de Boisbreteau, où il recouvre des surfaces plus importantes. Il est généralement localisé aux dépressions engorgées en hiver, ou au niveau de suintements temporaires. On y trouve la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), la Bruyère à 4 angles (*Erica tetralix*), la Molinie (*Molinia caerulea*), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), la gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), des laïches (*Carex sp*) et des joncs (*Juncus sp*). On y trouve également, çà et là, quelques pieds de Piment royal (*Myrica gale*).

Etat de conservation :

Sur le site, cet habitat présente globalement un bon état de conservation dans les zones où il existe encore : il devait couvrir des surfaces nettement plus importantes avant la création de fossés de drainage destinés à la culture des résineux.

Intérêt patrimonial :

Au niveau floristique, cet habitat ne présente pas un grand intérêt patrimonial, mis à part la présence sporadique du Piment royal, espèce protégée au niveau régional, mais relativement commune sur le secteur.

Au niveau faunistique, nous pouvons noter la présence du Fadet des laïches, petit papillon diurne inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats", et de 2 amphibiens inscrits à l'annexe IV de cette même directive : la Rainette méridionale et la Grenouille agile.

Habitats associés :

La lande humide atlantique est ici associée aux habitats suivants :

- Habitats communautaires :

- o Landes sèches européennes
- o Tourbières à sphaignes
- o Dépressions sur substrat tourbeux
- o Pinède de Pins maritimes
- o Rigoles à Piment royal

- Autres habitats :

- o Landes à Fougère aigle
- o Boisements marécageux à aulnes et saules
- o Chênaie pédonculée
- o Plantations de résineux
- o Boisements mixtes
- o Prairies mésophiles
- o Plans d'eau artificiels

c. Tourbières hautes actives

(Tourbières acides à sphaignes)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Habitat PRIORITAIRE

Code Corine : 51.1

Code Natura 2000 : 7110

Surface : 1,20 ha en SIC

Structure et répartition :

Cet habitat est présent sur la zone de Saint-Vallier, au niveau de la "Nauve de la Violette" sur une faible surface et de Touverac au niveau du « Terrier des renards ».

Il se développe sur sol acide, avec ruissellement permanent et alimentation complémentaire en eau de pluie. Il est caractérisé par des tapis de sphaignes (*Sphagnum sp*), des plantes carnivores : le Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), la Molinie (*Molinia caerulea*), ainsi que des laïches (*Carex sp*) et des joncs (*Juncus sp*).

Etat de conservation :

Sur le site, cet habitat présente un état de conservation moyen, sans posséder le cortège floristique complet de ce type d'habitat.

Intérêt patrimonial :

Sur le plan floristique, cet habitat est riche en espèces rares, puisque l'on y trouve une espèce végétale protégée au niveau national (Droséra à feuilles rondes), ainsi que des espèces inscrites à la liste rouge régionale.

Sur le plan faunistique, on y trouve le Fadet des laïches, la Rainette méridionale et la Grenouille agile.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :
 - o Landes humides atlantiques
- Autres habitats :
 - o Boisements marécageux à aulnes et saules
 - o Plantations de Pins maritimes

Cet habitat présente un habitat élémentaire sur une faible surface :

Fourrés à Piment royal des chenaux des tourbières bombées atlantiques

(Rigoles à Piment royal)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 51.142

Code Natura 2000 : 7110

Surface : 0,23 ha en SIC.

Structure et répartition :

Cet habitat est présent sur plusieurs sites de la zone d'étude (Touvérac, Condéon, Saint-Vallier), mais de manière très localisée et sur des surfaces de quelques mètres carrés.

Il est caractérisé par le Piment royal (*Myrica gale*), arbuste odorant protégé au niveau régional, qui forme ici des bosquets plus ou moins denses en bordure des cours d'eau et étangs, ou sur des suintements en général permanents. On en trouve un échantillon particulièrement remarquable à Condéon, dans une queue d'étang au lieu-dit "Bois de Creuzat".

Etat de conservation :

Cet habitat semble présenter un bon état de conservation sur la zone d'étude. De plus, le Piment royal est une plante pionnière qui est capable de coloniser rapidement les milieux qui lui sont favorables.

Intérêt patrimonial :

Mis à part la présence du Piment royal, espèce protégée au niveau régional, mais relativement commune dans la zone étudiée, cet habitat ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur.

Habitats associés :

- Habitats communautaires :

- Landes humides atlantiques
- Landes sèches européennes
- Prairies à molinie
- Dépressions sur substrats tourbeux
- Forêts de Chênes tauzins

- Autres habitats :

- Végétation des bords de lacs, étangs et mares
- Boisements marécageux d'aulnes et de saules
- Plans d'eau artificiels

d. Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses

(Végétation amphibie des bordures d'eaux oligotrophes des plaines sablonneuses atlantiques)

Annexe I de la directive "Habitats"

Code Corine : 22.11 x 22.31

Code Natura 2000 : 3110

Surface : non cartographiée

Habitat disséminé, quelques mètres carrés seulement.

Structure et répartition :

Cet habitat se développe dans des eaux peu profondes, oligotrophes, peu minéralisées et pauvres en bases. On l'observe en particulier sur les berges dénudées, l'été, lors des exondations temporaires. Il est caractérisé en principe par une végétation vivace, rase, aquatique ou amphibie, dominée par les littorelles (*Littorella uniflora*), les cypéracées et quelques plantes annuelles.

Cette formation végétale est présente, de façon ponctuelle mais ici très appauvrie, sur les grèves et les zones peu profondes des étangs provenant d'anciennes exploitations de carrières d'argile, comme le lac de la Charbonnière, à Touvérac.

Etat de conservation :

Cet habitat est ici peu développé et pauvre en espèces. Certaines berges et zones peu profondes de plans d'eau récents pourraient devenir potentiellement intéressantes.

Intérêt patrimonial :

Cet habitat ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur. En effet, on n'observe pas ici le riche cortège floristique classique de ce type de formation végétale, avec les Isoètes (*Isoetes sp*), la gratiole (*Gratiola officinalis*), la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*) ou le Flûteau nageant (*Luronium natans*)....

Habitats associés :

- Plans d'eau artificiels
- Stériles
- Végétation des bords des lacs, étangs et mares

e. Landes sèches européennes

(Lande sèche à Bruyère cendrée et Callune)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 31.23

Code Natura 2000 : 4030

Surface : 55,05 ha en SIC

Structure et répartition :

Cet habitat est présent sur toutes les zones du site, sauf celle de Saint-Maigrin. La végétation y est adaptée aux sols peu profonds avec un pH acide et est caractérisée par une strate arbustive composée de Bruyère à balai (*Erica scoparia*), d'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et de Bourdaine (*Rhamnus frangula*).

La strate herbacée est composée de Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), de Callune (*Calluna vulgaris*), d'Ajonc nain (*Ulex minor*), de Molinie (*Molinia caerulea*) et de Simaethis à feuilles planes (*Simaethis planifolia*). Ces landes peuvent parfois présenter des faciès plus humides, caractérisés par la présence de la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), des joncs (*Juncus sp*), l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) et le Piment royal (*Myrica gale*), espèce protégée en Poitou-Charentes.

Etat de conservation :

Globalement, cet habitat présente un bon état de conservation sur le site, lorsqu'il n'est pas colonisé par les pins. Il est probable que certains secteurs boisés dévastés par la tempête de 1999 soient également colonisés par ce type de lande. Il faut cependant souligner que les secteurs de landes dominés par la fougère aigle ou l'ajonc d'Europe ont été classés en dehors de cet habitat (voir autres habitats).

Intérêt patrimonial :

Sur le plan végétal, cet habitat ne présente pas un grand intérêt patrimonial ; on notera toutefois la présence ponctuelle du Piment royal, espèce protégée au niveau régional, mais bien représentée sur la zone, et celle de la Phalangère à fleurs de lys (*Anthericum liliago*), espèce rare en Charente, sur le secteur de Condéon.

Sur le plan faunistique, il abrite 4 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux" : la Fauvette pitchou, l'Engoulevent

d'Europe, le Busard Saint-Martin et le Busard cendré. On y trouve également 3 reptiles inscrits à l'annexe IV de la directive "Habitats" : le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune. Enfin, cet habitat abrite un papillon devenu très rare en Europe : le Fadet des laîches, inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats".

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :
 - Landes humides atlantique
 - Pinèdes de Pins maritimes
 - Forêts de Chênes tauzins
 - Prairies à molinie
 - Dépressions sur substrat tourbeux
 - Rigoles à Piment royal

- Autres habitats :
 - Landes à ajoncs et genêts
 - Landes à Fougère aigle
 - Chênaie pédonculée
 - Boisements marécageux à aulnes et saules
 - Boisements mixtes
 - Prairies mésophiles pâturées
 - Plantations de résineux
 - Stériles
 - Plans d'eau artificiels

La continuité de ces écosystèmes met en évidence les interactions qui existent entre des habitats d'intérêt communautaire et des habitats jugés non patrimoniaux, mais qui abritent parfois des espèces patrimoniales ou qui jouent un rôle fonctionnel pour les habitats communautaires.

f. Lacs et mares dystrophes naturels

(Eaux dormantes à utriculaires)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 22.14

Code Natura 2000 : 3160

Surface : 0,61 ha en SIC

Structure et répartition :

Cet habitat est rare sur le site, où il n'est présent que dans une mare dans la zone de Touvérac, au lieu-dit "Chez Ragonnaud" et dans un des étangs de "Chez Finet", dans la zone de Saint-Vallier.

Il se développe dans des eaux brunes et acides du fait de leur richesse en acides humiques, et on y observe une plante carnivore, l'Utriculaire (*Utricularia sp*), le Potamot à feuilles de renouée (*Potamogeton polygonifolius*), le Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) ainsi que des myriophylles (*Myriophyllum sp*).

Etat de conservation :

Cet habitat présente ici un bon état de conservation, mais reste très fragile du fait de sa sensibilité à l'eutrophisation.

Intérêt patrimonial :

Cet ensemble de mares et étangs est très intéressant d'un point de vue patrimonial, car il abrite une faune aquatique diversifiée et une végétation spécifique aux eaux acides (Utriculaires notamment). Sur la zone étudiée, ce milieu est fréquenté notamment par la Cistude d'Europe ; plusieurs espèces d'amphibiens s'y reproduisent, dont la Rainette méridionale, la Grenouille agile et le Triton marbré. On y trouve également de nombreux insectes aquatiques, ainsi que des odonates.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :

- Prairies à molinie

- Autres habitats :

- Landes à Fougère aigle
- Landes à ajoncs et genêts
- Plantations de Pins maritimes

g. Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes

(Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 37.312

Code Natura 2000 : 6410

Surface : 13,03 ha en SIC

Structure et répartition :

Ces prairies se développent sur des sols pauvres en nutriments et soumis à des fluctuations du niveau de la nappe phréatique, généralement en fond de vallée. Sur le site, on trouve cet habitat dans les zones de Saint-Vallier, de Touvérac et de Condéon.

Le cortège floristique y est dominé par la Molinie (*Molinia caerulea*), qui forme parfois des touradons (lieu-dit "Le Palin" à Saint-Vallier). On y trouve également la Succise des prés (*Succisa pratensis*), la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), le Circe des prairies (*Cirsium dissectum*), l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) et des joncs (*Juncus sp.*).

Etat de conservation :

Cet habitat est relativement instable et évolue assez rapidement vers une lande parfois humide. Il est souvent lié à l'arrêt de pâtures. Si les parcelles concernées ici semblent en bon état écologique, la survie de l'habitat passe probablement par une gestion de la végétation.

Intérêt patrimonial :

Au niveau floristique, cet habitat ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur, étant donné la pauvreté relative du cortège végétal des prairies du site. Néanmoins, il est le principal lieu de reproduction d'un papillon inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats" : le Fadet des lâches (*Coenonympha oedippus*). De nombreux autres insectes fréquentent également cet habitat, notamment des orthoptères.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :

- Pinèdes de Pins maritimes
- Landes sèches européennes
- Rigoles à Piment royal

- Autres habitats :

- Plantations de Pins maritimes
- Chênaie pédonculée
- Landes à ajoncs et genêts
- Landes à Fougère aigle
- Stériles

h. Peuplements de hautes herbes des bordures de cours d'eau et lisières forestières

(*Mégaphorbiaies eutrophes*)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 37.7

Code Natura 2000 : 6430

Surface : 0,75 ha en SIC

Structure et répartition :

Cet habitat est très peu représenté sur le site, où il n'est présent que sur la zone de Saint-Maigrin. Il forme généralement une fange herbacée haute en bordure des petits cours d'eau, et est caractérisé par l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*) et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

Etat de conservation :

Sur le site considéré, cet habitat présente globalement un bon état de conservation, même si le cortège végétal est ici relativement pauvre, ce qui semble normal par rapport à la faible surface colonisée.

Intérêt patrimonial :

Cet habitat ne présente ici pas d'intérêt patrimonial majeur, que ce soit sur les plans floristique ou faunistique, étant donné la faible superficie qu'il recouvre. Néanmoins, il est utilisé par de nombreux insectes butineurs et peut servir de refuge aux amphibiens, reptiles et micro-mammifères. Ce type de structure végétale est aussi exploité par la loutre et le vison d'Europe.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :
 - Prairies mésophiles de fauche
- Autres habitats :
 - Prairies mésophiles pâturées
 - Roselières
 - Boisements marécageux à aulnes et saules
 - Boisements mixtes

i. Prairies maigres de fauche de basse altitude

(Prairies de fauche riches en fleurs)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 38.2

Code Natura 2000 : 6510

Surface : 61,07 ha en SIC.

Structure et répartition :

Cet habitat correspond à des prairies entretenues par une fauche régulière annuelle (rarement deux), situées en général en fond de vallée. Le sol est moyennement riche en substances nutritives (sans apport extérieur), assez sec en été.

Ces prairies sont particulièrement riches en espèces végétales herbacées. On y trouve de nombreuses graminées (fétuques, dactyle, pâturins, fromental, houlque, canche, phléole, vulpin...), des plantes de haute taille (berce, lychnis, sanguisorbe, carotte, mauve....) mais aussi des plantes tapissantes (brunelle, plantain....) ou de taille plus réduite (centaurée, cardamine, menthe,...). Aucune prairie du site n'abrite d'espèce végétale remarquable. Il semble que certaines de ces prairies soient pâturées une partie de l'année, après la fauche.

Etat de conservation :

L'état des prairies sur le site de Touvérac - St-Vallier est satisfaisant, si on se réfère au cortège végétal observé sur la plupart des parcelles. Néanmoins, la pâture, tardive, sur certains secteurs, bloque le regain de la végétation et doit limiter la diversité entomologique.

Intérêt patrimonial :

Si les prairies de fauche ne contiennent pas ici d'espèce végétale ou animale patrimoniale, elles présentent néanmoins une remarquable diversité biologique. On notera la présence de plusieurs dizaines d'espèces végétales ainsi qu'un très grand nombre d'invertébrés, (lépidoptères, orthoptères....) servant de nourriture à d'autres espèces animales patrimoniales, comme la Pie-grièche écorcheur ou des chauves-souris.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :

- Pinèdes de Pins maritimes
- Landes sèches européennes
- Forêts de Chênes tauzins
- Mégaphorbiaies eutrophes

- Autres habitats :

- Chênaie pédonculée
- Boisements mixtes
- Boisements marécageux à aulnes et saules
- Maisons et jardins
- Vignobles
- Plantations de résineux
- Fourrés
- Prairies pâturées

j. Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion

(Dépressions sur substrats tourbeux)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 54.6

Code Natura 2000 : 7150

Surface : 0,54 ha en SIC.

Structure et répartition :

Sur la zone d'étude, cet habitat rare et localisé ne couvre que quelques mètres carrés. Il est présent à Condéon, Touverac, Saint-Vallier et Boisbreteau. Il se développe sur sol nu acide, à proximité de suintements permanents, et est caractérisé par des bryophytes disséminées (sphaignes et mousses brunes), des plantes pionnières comme les plantes carnivores (Droséra intermédiaire, Droséra à feuilles rondes et Grassette du Portugal) et des laîches. On y trouve également le Mouron délicat (*Anagallis tenella*), l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), l'Ossifrage (*Narthecium ossifragum*), la Molinie (*Molinia caerulea*) et des joncs (*Juncus sp.*). On notera que sur la zone de Boisbreteau, en aval de l'étang des Grandes Landes, on observe un cortège floristique presque complet, avec en plus des espèces précédentes le Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*) et la Linaigrette (*Eriophorum angustifolium*).

Etat de conservation :

Cet habitat présente un bon état de conservation sur la zone étudiée.

Intérêt patrimonial :

Au niveau floristique, cet habitat présente un intérêt patrimonial important : on y trouve 2 espèces protégées au niveau national, le Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et le Droséra intermédiaire (*Drosera intermedia*) et le Rhynchospora blanc (*Rhynchospora alba*), ainsi que d'autres espèces non protégées mais rares en Charente, comme la Grassette du Portugal, la Linaigrette et l'Ossifrage.

Au niveau faunistique, il ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur. Notons toutefois la présence du Fadet des laîches, petit papillon inscrit à l'annexe II de la directive "Habitat", mais qui fréquente également les autres habitats où l'on trouve la Molinie.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :

- Landes humides atlantiques
- Landes sèches européennes
- Rigoles à Piment royal

- Autres habitats :

- Landes à ajoncs et genêts
- Chênaie pédonculée
- Plantations de Pins maritimes
- Stériles

k. Chênaies galicio-portugaises à Chênes pédonculés et Chênes tauzins

(Forêts à Chênes Tauzins)

Annexe 1 de la directive "Habitats"

Code Corine : 41.6

Code Natura 2000 : 9230

Surface : 25,79 ha en SIC.

Structure et répartition :

Sur le site considéré, cet habitat reste localisé et de faible surface, sauf dans la zone de Boisbreteau, où il recouvre une assez grande superficie, au niveau du lieu-dit "Les Vacants".

Il est caractérisé par le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), la Bourdaine (*Rhamnus frangula*), l'Asphodèle blanche (*Asphodelus albus*), la Molinie (*Molinia caerulea*), le Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la Sabline des montagnes (*Arenaria montana*) et la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*).

Etat de conservation :

Cet habitat présente ici un bon état général de conservation et semble ne pas avoir trop souffert de la tempête de 1999, probablement en raison de l'absence de feuillage en décembre et du faible développement des chênes tauzins.

Intérêt patrimonial :

Globalement, cet habitat ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur. Notons toutefois la présence d'une plante rare en Charente, la Phalangère à fleurs de lys (*Anthericum liliago*), dans un petit boisement de la zone de Condéon. Les boisements à Chênes tauzins sont également utilisés par de nombreuses espèces d'oiseaux pour leur nidification.

Habitats associés :

- Habitats d'intérêt communautaire :

- Landes sèches européennes
- Rigoles à Piment royal
- Prairies mésophiles de fauche
- Pinèdes de Pins maritimes

- Autres habitats :

- Plantations de Pins maritimes
- Landes à ajoncs et genêts
- Boisements marécageux à aulnes et saules

2. DESCRIPTION DES ESPECES

1.1 BILAN PATRIMONIAL

	Nombre d'espèces inventoriées	Espèces patrimoniales	Espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux	Espèces de l'Annexe 2 de la Directive Habitats	Espèces de l'Annexe 4 de la Directive Habitats	Espèces en Protection nationale
Mammifères	42	4	/	4	12	16
Oiseaux	127	20	20	/	/	90
Odonates	39	1	/	1	1	1
Reptiles	8	1	/	1	4	7
Amphibiens	9	0	/	0	4	7
Papillons	36	1	/	1	1	1
Coléoptères	15	2	/	2	1	1
Orthoptères	4	0	/	0	0	0
Plantes	23	0	/	0	0	2
TOTAL	303	29	20	9	23	125

1.2 LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

▪ Mammifères :

42 espèces ont été observées, dont 10 espèces de chiroptères :

Nom commun	Nom latin	Espèces en Protection nationale	Espèces de l'Annexe 2 de la Directive Habitats	Espèces de l'Annexe 4 de la Directive Habitats
Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	X	X	X
Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	X	X	X
Murin de Daubenton	Myotis daubentoni	X		X
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	X		X
Murin de Natterer	Myotis nattereri	X		X
Noctule commune	Nyctalus noctula	X		X
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	X		X
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	X		X
Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli	X		X
Oreillard roux	Plecotus auritus	X		X
Loutre	Lutra lutra	X	X	X
Vison d'Europe	Mustela lutreola	X	X	X
Genette d'Europe	Genetta genetta	X		
Hérisson	Erinaceus europaeus	X		
Musaraigne aquatique	Neomys fodiens	X		
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	X		
TOTAL		16	4	12

▪ **Oiseaux :**

Parmi les 127 espèces présentes ou observées, 20 sont inscrites à la Directive Oiseaux :

Nom commun	Nom latin	Espèces en Protection nationale	Espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux
Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	X	X
Héron pourpre	Ardea purpurea	X	X
Aigrette garzette	Egretta garzetta	X	X
Circaète jean le blanc	Circaetus gallicus	X	X
Busard st Martin	Circus cyaneus	X	X
Busard cendré	Circus pygargus	X	X
Aigle botté	Hieraetus fasciatus	X	X
Milan royal	Milvus milvus	X	X
Milan noir	Milvus nigra	X	X
Bondrée apivore	Pernis apivorus	X	X
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	X	X
Guifette moustac	Chlidonias hybridus	X	X
Guifette noire	Chlidonias niger	X	X
Sterne pierregarin	Sterna hirsundo	X	X
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	X	X
Martin pêcheur	Alcedo atthis	X	X
Alouette lulu	Lullula arborea	X	X
Pie grièche écorcheur	Lanius collurio	X	X
Pipit rousseline	Anthus campestris	X	X
Fauvette pitchou	Sylvia undata	X	X
TOTAL		20	20

▪ **Reptiles - amphibiens :**

8 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens ont été observées sur le site. On notera la présence de la Cistude d'Europe, espèce inscrite à l'annexe II de la directive "Habitats", et de l'Orvet fragile, espèce peu commune en Charente.

Nom commun	Nom latin	Espèces en Protection nationale	Espèces de l'Annexe 2 de la Directive Habitats	Espèces de l'Annexe 4 de la Directive Habitats
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	X	X
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X		X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X		X
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	X		
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X		X
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	X		
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X		
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X		
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	X		
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	X		X
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X		X
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X		
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X		X
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X		X
TOTAL		14	1	8

▪ **Insectes :**

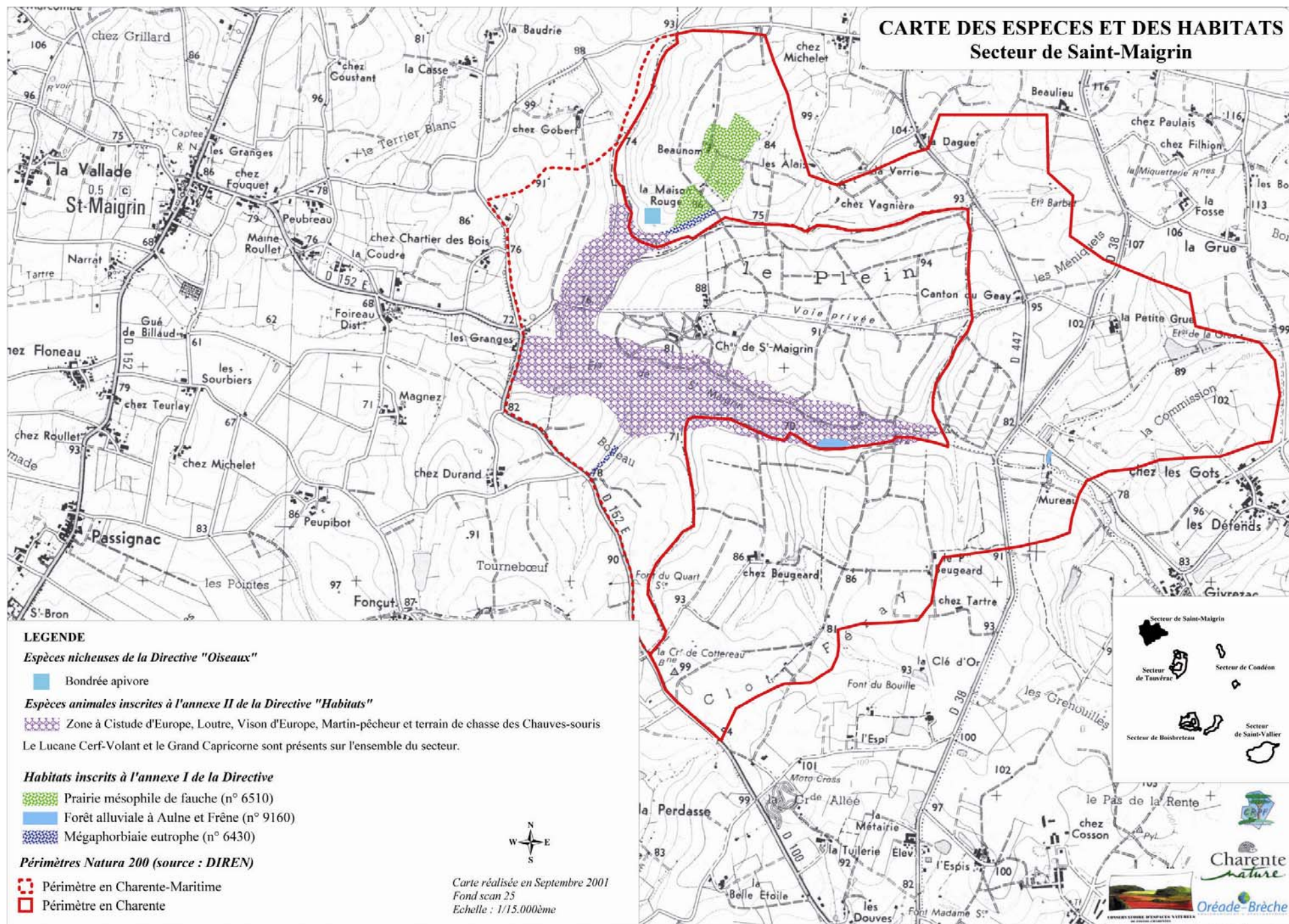
Sur les 94 insectes observés, 4 sont inscrits à l'annexe 2 de la directive habitat.

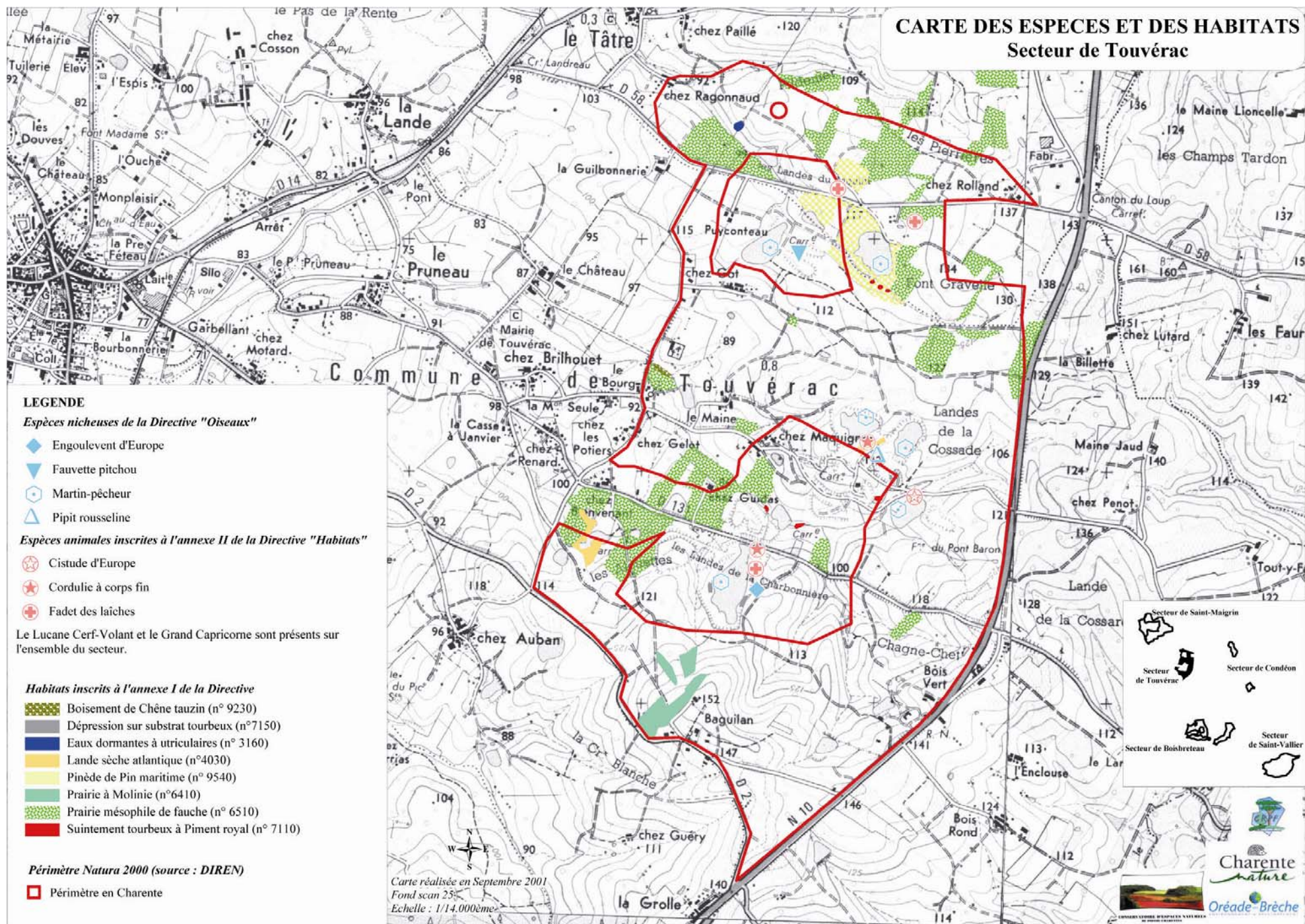
Nom commun	Nom latin	Espèces en Protection nationale	Espèces de l'annexe 2 de la Directive Habitats	Espèces de l'annexe 4 de la Directive Habitats
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	X	X
Fadet des lâches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	X	X
Lucane cerf volant	<i>Lucanus cervus</i>		X	
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X	X
TOTAL		3	4	3

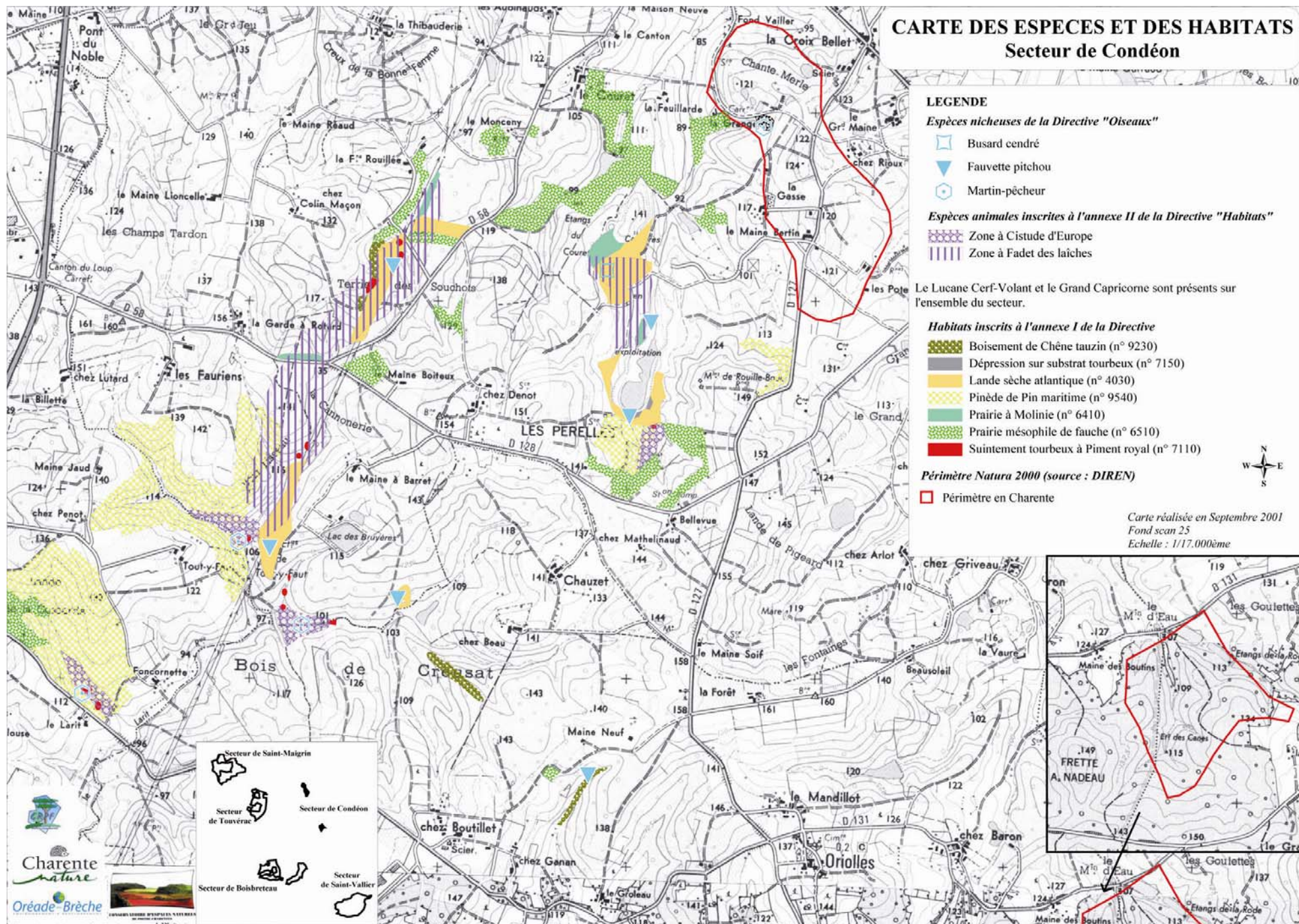
▪ **Flore patrimoniale**

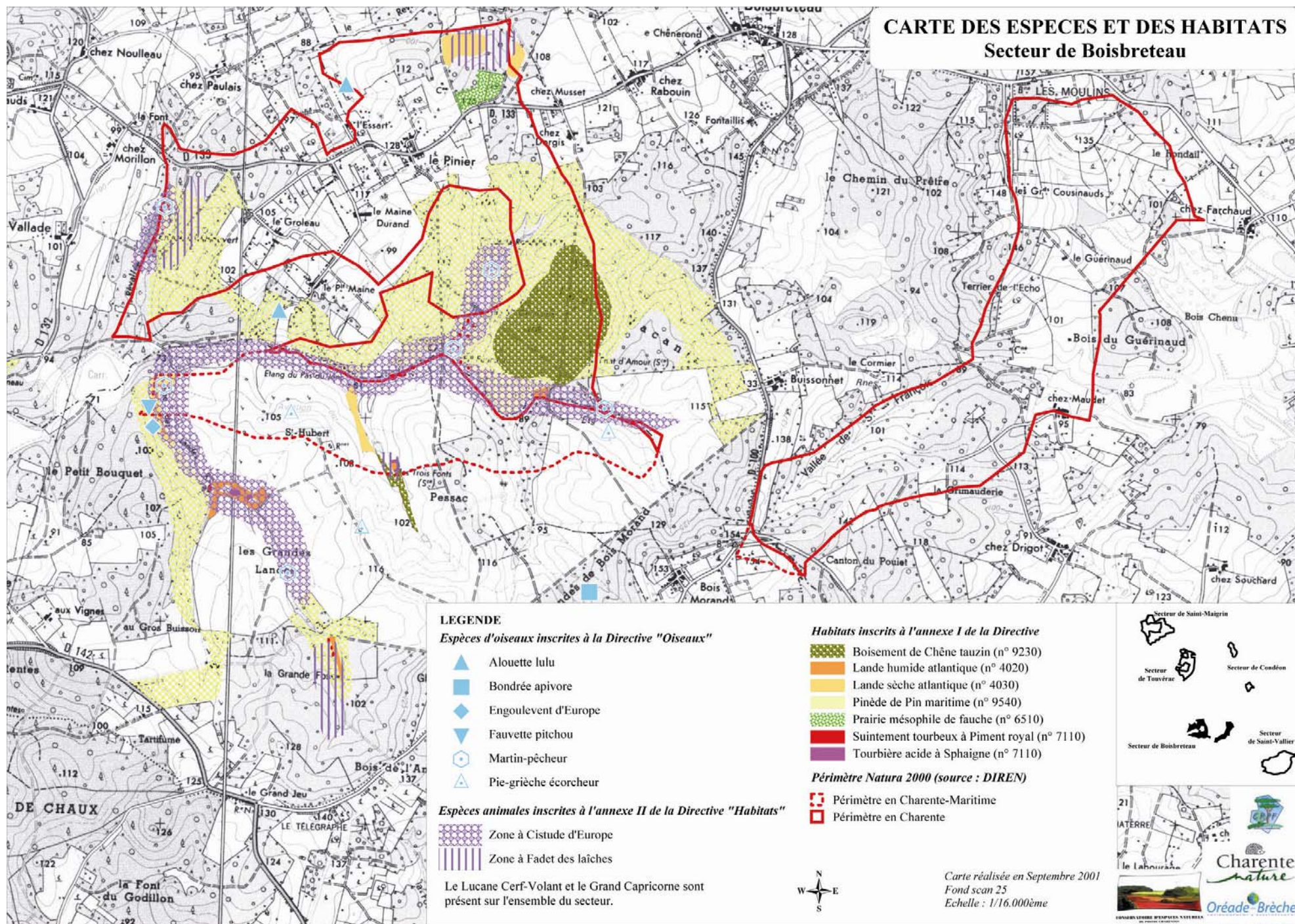
Aucune plante inscrite à la directive "Habitats" n'a été trouvée sur la zone d'étude. Cependant, 23 plantes d'intérêt patrimonial sont présentes sur le site des landes de Touvérac Saint-Vallier, dont 2 protégées au niveau national et 3 au niveau régional.

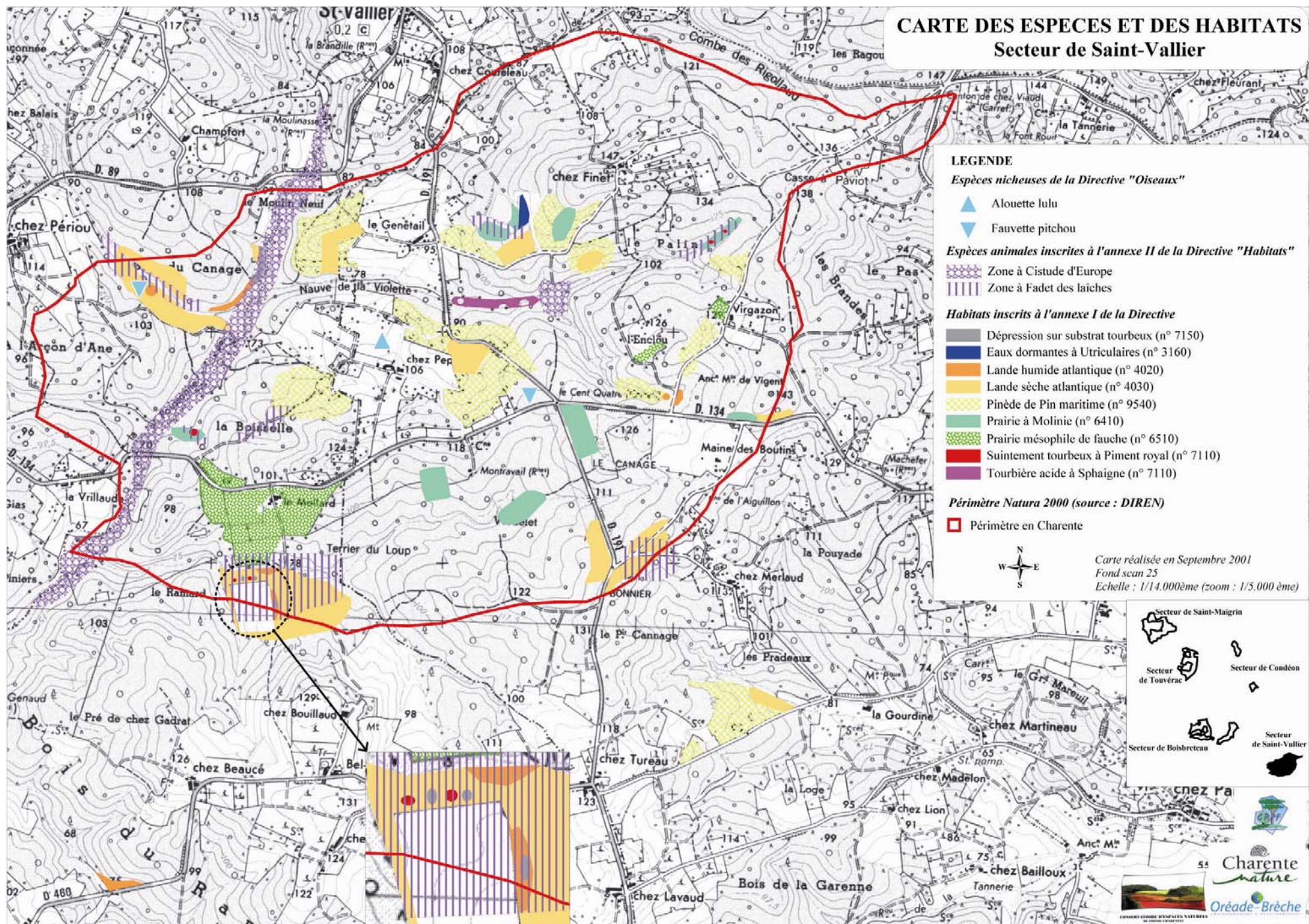
Nom commun	Nom latin	Espèces en Protection nationale	Espèces en Protection régionale	Liste Rouge Régionale	Déterminant en Charente
Avoine	<i>Avenula marginata sulcata</i>			X	X
Chrysanthème des moissons	<i>Chrysanthemum segetum</i>			X	X
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>			X	X
Cicendie fluette	<i>Exaculum pusillum</i>			X	X
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salviaefolius</i>			X	X
Droséra à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	X		X	X
Droséra intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	X		X	X
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>			X	X
Gesse sphérique	<i>Lathyrus sphaericus</i>				X
Grassette du Portugal	<i>Pinguicula lusitanica</i>			X	X
Illécèbre verticillé	<i>Illecebrum verticillatum</i>			X	X
Linaigrette	<i>Eriophorum angustifolium</i>			X	X
Orchis élevé	<i>Dactylorhiza elata</i>		X	X	X
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>			X	X
Ossifrage	<i>Narthecium ossifragum</i>			X	X
Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>			X	X
Phalangère à fleurs de lys	<i>Anthericum liliago</i>			X	X
Piment royal	<i>Myrica gale</i>		X	X	X
Rhynchospora blanc	<i>Rhynchospora alba</i>		X	X	X
Saule rampant	<i>Salix repens</i>			X	X
Simaethis à feuilles planes	<i>Simaethis planifolia</i>				X
Thélyptérisme palustre	<i>Thelypteris palustris</i>			X	X
Utriculaire	<i>Utricularia sp</i>			X	X
TOTAL		2	3	21	23











C. ANALYSE DES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITÉS ET LE MILIEU NATUREL

1. IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LES HABITATS

Les activités suivantes ont un impact direct sur les habitats :

- **Ouverture de carrières**

Destruction directe (tous les habitats peuvent être concernés)

- **Agriculture**

- o Déprise agricole : fermeture des milieux (tous les habitats ouverts sont concernés)
- o Intensification agricole : labour et mise en culture, apport d'intrants

- **Sylviculture**

Fermeture des milieux (habitats ouverts), assèchement des zones humides par drainage, homogénéisation des peuplement et destruction des boisements feuillus ou mixtes.

Les activités de loisirs (chasse, randonnée), n'ont pas d'impact direct sur les habitats.

Le cadre de gestion est précisé pour les principaux habitats du site :

❖ **Forêts alluviales résiduelles**

Type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Les fortes interactions avec l'hydrosystème - régime de nappe, régime hydrique, inondations...- présupposent que sa conservation passe d'abord par la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. En règle générale, l'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent ; des précautions particulières sont à prendre pour le prélèvement des arbres.

❖ **Landes humides atlantiques**

D'une manière générale, les principales menaces de destruction ou de détérioration de cet habitat sont les suivantes :

- le boisement, la mise en culture, le travail du sol, l'épandage d'intrants (pesticide, amendements chimiques ou organiques) et le

creusement de plan d'eau ;

- toute modification artificielle du régime hydrique (drainage) et/ou dégradation de la qualité physico-chimique des eaux d'alimentation ;
- le brûlis, qui provoque une combustion en profondeur et favorise l'expansion de la Molinie.

❖ **Eaux oligotrophes**

L'habitat est très sensible à l'envasement (favorable à l'expansion d'espèces moins spécialisées, hélrophytes notamment), au piétinement trop intense (activités de loisirs), à l'altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, rejet d'effluents et de biocides), à la disparition du marnage ainsi qu'à la régularisation des rives.

L'invasion d'espèces (sub)aquatiques exotiques constitue une menace potentielle.

❖ **Landes sèches européennes**

Les principales menaces de destruction ou de dégradation de cet habitat sont le travail du sol (surtout pour la lande mésophile qui se développe sur sol plus profond), l'enrésinement et l'incendie (qui favorise les plantes herbacées au détriment des Ericacées indicatrices).

❖ **Lacs et mares dystrophes naturels**

Habitat sensible à l'altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, rejet d'effluents et de biocides).

❖ **Prairies humides semi-naturelles**

Habitat instable qui peut évoluer vers la lande en cas d'arrêt des pâtures.

❖ **Mégaphorbiaie**

Les linéaires de mégaphorbiaies riveraines sont confrontés à plusieurs types de menaces :

- eutrophisation de l'eau sous l'impact des rejets divers (pesticides et engrais agricoles, effluents ménagers ...) qui provoque un appauvrissement de l'habitat par hyper-trophisation sélectionnant les espèces les plus exigeantes ;
- invasion par des pestes végétales diverses (Renouées asiatiques, Buddleja sp.pl., Solidago canadensis etc) à très fort dynamisme.

❖ **Prairies maigres de fauche**

Habitat qui peut régresser par évolution de l'agriculture (mise en culture ou au contraire arrêt des fauches suivi de boisement naturel ou artificiel).

❖ **Dépressions tourbeuses, tourbières, fourrés à Piment royal**

En règle générale, cet habitat souffre de destruction directe (drainage, assèchement, mise en culture, décharge, boisement...) mais aussi de l'abandon des pratiques et usages traditionnels qui avaient cours sur ces milieux (extraction manuelle de tourbe ou de terre de bruyère).

Sur le site, c'est surtout le contexte général de densification de la végétation - à la fois par la sylviculture et l'abandon de certaines parcelles - qui peut faire régresser l'habitat.

❖ **Chênaies galicio-portugaises**

La menace principale est la mise en valeur économique par enrésinement généralisé.

2. IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LA FAUNE ET SON HABITAT

Impact des activités humaines des Landes de Touvérac sur les espèces et leurs habitats

« Activités » menées sur le site	Chauves-souris	Mustélidés semi-aquatiques	Oiseaux des landes ¹	Oiseaux des milieux ouverts	Oiseaux forestiers ²	Cistude	Reptils et Amphibiens	Coléoptères sa- proxylophages	Lépidoptères
Exploitation forestière									
Elimination des feuillus et du sous-étage au profit des pins	☹☹				☹☹		☹	☹☹	
Traitement intensif en monoculture de pins maritimes	☹☹		☺	☹	☹☹			☹☹	☹☹
Drainage des zones humides pour favoriser la croissance des pins	☹☹	☹☹				☹☹	☹☹		☹☹
Exploitation des carrières, sables et argiles									
Plantation des anciennes exploitations	☺		☺	☹☹			☹☹		☹☹
Agriculture									
Déprise de l'élevage et fermeture des milieux ouverts	☹☹		☹	☹☹	☹☹		☹☹		☹☹
Infrastructures routières et chemins									
Entretien inadapté des bords de routes et de chemin							☹☹		☹☹
Chasse									
Création et entretien de layons	☺		☺☺	☺	☺		☺☺		☺☺
Introduction de « gibier » (type faisan de chasse)							☹☹		
Infrastructure énergétique									
Présence de lignes électriques	☹				☹				
Entretien d'espaces ouverts sous les lignes à haute tension			☺	☺	☺		☺		☺

Légende : ☺ = impact favorable ; ☹ = impact mitigé ; ☹☹ = impact défavorable ; ? = indéterminé ; En double = impact marqué

¹ dont les rapaces qui nichent dans les landes mais se nourrissent en milieux ouverts (busards par ex.)

² dont les rapaces qui nichent en forêt mais se nourrissent en milieux ouverts (circaète, bondrée par ex.)

3. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES DE GESTION EN FAVEUR DE LA FAUNE

La connaissance de l'écologie des espèces patrimoniales inventoriées et des divers impacts des activités humaines sur le milieu permet de dégager quelques préconisations générales de gestion. Ces orientations de gestion générales visent à promouvoir le maintien des espèces patrimoniales. Elles sont à adapter localement en fonction des pratiques et des « outils » disponibles.

Préconisations générales de gestion	Chauves-souris	Mustélidés semi-aquatiques	Oiseaux des landes	Oiseaux des milieux ouverts	Oiseaux forestiers	Cistude	Reptiles et Amphibiens	Coléoptères saproxylophages	Lépidoptères
Massifs boisés									
Favoriser une mixité de peuplement entre résineux et caducifoliés	☺☺				☺☺		☺☺	☺☺	☺
Favoriser la diversité de structure et d'âge des boisements (éviter les vastes plantations équiennes)	☺☺		☺		☺☺		☺☺	☺☺	☺☺
Mettre en place des îlots de vieillissements et maintenir des arbres creux ou morts en place	☺☺				☺☺			☺☺	
Instaurer un système de lisière pérenne par le maintien des ourlets et manteaux lors des travaux forestiers (accroissement de la diversité floristique et structurale et maintien de corridors)	☺☺		☺		☺☺		☺☺	☺☺	
Ne pas boiser ou drainer non les zones humides et suintements mais les « rajeunir » éventuellement lors de travaux forestiers en cas de boisement spontané	☺☺	☺	☺☺	☺☺	☺☺	☺☺	☺☺		☺☺
Landes									
Favoriser la présence durable de landes à l'échelle du site par une désynchronisation des travaux de replantation ou d'exploitation ³ .	☺		☺☺	☺	☺		☺☺		☺☺
Zones humides									
Favoriser le maintien des moliniaies.									☺☺
Préserver l'intégrité des mares et points d'eau.	☺☺	☺☺		☺☺		☺☺	☺☺		
Restaurer des réseaux de mares et maintenir/restaurer/instaurer leurs connections	☺☺	☺☺				☺☺	☺☺		
Limiter l'introduction systématique de poissons dans les points d'eau							☺☺		
Cours d'eau									
Favoriser le maintien et le vieillissement de certains linéaires de boisement rivulaires.	☺☺	☺☺			☺☺			☺☺	
Maintenir des espaces ouverts le long des cours d'eau par un entretien ponctuel dans l'espace mais régulier dans le temps.	☺☺	☺☺		☺☺	☺☺	☺☺	☺☺		

Légende : ☺ = mesure favorable à l'espèce ou le groupe faunistique ; ☺☺ = mesure particulièrement favorable à l'espèce ou au groupe faunistique

³ Suite à la tempête de 99, de nombreuses parcelles ont été dévastées. A l'échelle du site, on pourrait assister à une certaine synchronisation des travaux sylvicoles de replantation et donc d'exploitation. Cela se traduit par une homogénéisation de l'âge du boisement et par une perte de diversité en structure du massif

IV. DÉFINITION DES ENJEUX

Les précédents éléments d'inventaires biologique et socio-économique, ainsi que les essais d'analyse des interrelations entre les espèces et les activités humaines et facteurs naturels, permettent de proposer des objectifs généraux afin de définir des mesures de gestion nécessaires à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, présents sur le site des Landes de Touvérac Saint-Vallier :

✻ ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

✻ SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

✻ PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

V. PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES FICHES « ACTION »

La synthèse des propositions d'intervention décidées au sein des différents groupes de travail, se décline sous la forme de fiches synthétiques appelées « fiches-actions » découlant des objectifs généraux précédemment définis.

Afin de rendre le document plus lisible, des codes de couleur permettent de distinguer chaque type de fiche et d'en comprendre ainsi mieux le fonctionnement :

- fiches descriptives des objectifs (couleur...) :
 - o chaque objectif général est ici précisément décrit avec les objectifs opérationnels y étant liés.
- fiches-actions (couleur...) :
 - ⇒ chaque action est décrite par la présentation des éléments suivants :
 - Habitats ciblés ;
 - Justification de l'action ;
 - Cahier des charges / description ;
 - Bénéficiaire ;
 - Acteurs de la mise en œuvre ;
 - Coût estimatif ;
 - Financement prévisionnel ;
 - Calendrier prévisionnel ;
 - Observations complémentaires ;
 - ⇒ à chacune des actions est également adjoint un degré d'urgence et de priorité à prendre en compte pour sa réalisation :
 - action peu urgente : 
 - action urgente : 
 - action très urgente : 
- E1-Or : fiches-orientations (couleur grise) :
 - ⇒ décrit un thème ou une proposition d'action, liés à un enjeu, qu'il serait utile d'approfondir, mais qui soit par manque de connaissances, soit parce que le sujet n'a pas paru directement relever de la mise en œuvre du Docob sur le site, constitue dans le présent document une simple évocation.

Les financements prévisionnels, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres renseignés dans les fiches Actions ne sont que des probabilités et ne doivent pour l'instant en aucun cas être tenus pour arrêtés.

OBJECTIF OPERATIONNEL : *Rappel de l'objectif opérationnel auquel se rapporte l'action proposée*



HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

Habitats de la Directive Européenne, présents sur le site, et pour lesquels l'action peut avoir un impact positif

JUSTIFICATION

Texte explicatif justifiant le choix de cette action, et son intérêt par rapport au site et les objectifs généraux et opérationnels qui s'y rapportent.

CAHIER DES CHARGES

*Eléments du cahier des charges de l'action proposée.
Ces lignes d'intervention doivent pouvoir faciliter la tâche et la compréhension des potentiels contractants ainsi que celle de l'animateur dans la mise en œuvre de l'action.*

BENEFICIAIRES

Toute personne, organisme ou structure susceptible de contractualiser cette action, et/ou d'en retirer un intérêt direct ou indirect.

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

Toute personne, organisme ou structure potentiellement chargé(e) de la mise en œuvre et/ou du suivi de l'action proposée (animation, suivi administratif, réalisation,...)

PROPOSITIONS D' ACTIONS DESTINEES
AUX PROPRIETAIRES DE PARCELLES
NON AGRICOLES ET NON FORESTIERES

Ces actions pourront faire l'objet de contrats N2000

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M1	RESTAURATION DE PRAIRIES	A FH 004	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> = prairies tourbeuses à molinie H6410 • « <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude</i> » = prairies de fauche riches en fleurs H6510		- sur les terrains peu portant une intervention manuelle sera privilégiée - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce - intervention du 30 septembre au 1er mars - cette action devra obligatoirement être suivie de l'action M2 « gestion extensive des prairies »	
JUSTIFICATION Certaines prairies, plus ou moins humides, s'enrichissent et évoluent vers un stade boisé, provoquant la disparition d'habitats et d'espèces communautaires. Afin de pouvoir envisager une gestion périodique de ces milieux, une intervention de restauration préalable doit permettre de rétablir l'ouverture de ces espaces.			
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les milieux prairiaux d'intérêt communautaire du périmètre hors S.A.U. à restaurer.		BENEFICIAIRES Les propriétaires de parcelles de prairies à restaurer non agricoles et non forestières	
SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 40ha		PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...	
CAHIER DES CHARGES - abattage, débroussaillage des ligneux colonisant le milieu, - selon l'état d'embroussaillage et les conditions d'accès à la parcelle, un broyage pourra être autorisé ou tout autre moyen technique vu au cas par cas dans le cadre de l'expertise environnementale, - exportation des produits de coupe hors de la parcelle,(déchetterie, compostage, plaquettes...) ; le brûlis, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...) et dans le respect des arrêtés préfectoraux existants. - pas de traitement phytosanitaire, - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,		<u>Cette action devra obligatoirement être couplée avec l'action de gestion extensive des prairies (M2).</u>	
		POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - ouverture effective de la parcelle - respect de la période de travaux - pas d'utilisation de produits chimiques	
		INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - pourcentage de surface sous contrat - ouverture effective des parcelles - évaluation de l'état de conservation des prairies au terme du contrat et en comparaison de l'état initial	

M1	RESTAURATION DE PRAIRIES	A FH 004	
----	--------------------------	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€/ha)
Restauration de prairies (débroussaillage, broyage, exportation)	800€/ha HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER	400	50%
Etat	FGMN	400	50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		800€/ha HT	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M2A	GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES PAR FAUCHE		A FH 004	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> » = prairies tourbeuses à molinie H6410 • « <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude</i> » = prairies de fauche riches en fleurs H6510 JUSTIFICATION Le maintien des habitats prairiaux recensés est indispensable pour la prise en compte et la préservation d'habitats et d'espèces, notamment d'insectes (papillons...) qui sont biologiquement liés à ces milieux. Le maintien de ces habitats passe obligatoirement par le maintien de l'exploitation des prairies. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les milieux prairiaux d'intérêt communautaire du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 74ha		BENEFICIAIRES Les propriétaires de parcelles de prairies non agricoles et non forestières PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,... POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - respect des dates de fauche - respect de la fauche centrifuge - respect des interdictions (fertilisation, phytosanitaires, labour) INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - pourcentage de surface sous contrat - entretien effectif de la prairie - évaluation de l'état de conservation des prairies au terme du contrat et en comparaison de l'état initial		
CAHIER DES CHARGES - entretien annuel par fauche (coupe et exportation annuelle), - fauche centrifuge (pour les oiseaux nicheurs), - fauche à partir du 10 juillet - pas de fertilisation - pas de traitement phytosanitaire - pas de labour de la prairie - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce				

M2A	GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES PAR FAUCHE	A FH 004	
-----	---	----------	---

COÛT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Coût annuel (€/ha/an)
Gestion extensive des prairies après le 10 juillet (coupe + exportation)	250 €/ha

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER	125	50%
Etat	FGMN	125	50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		250 €/ha	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M2B	GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES PAR PATURAGE	A FH 004	
------------	--	-----------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques* » = prairies tourbeuses à molinie H6410
- « *Prairies maigres de fauche de basse altitude* » = prairies de fauche riches en fleurs H6510

JUSTIFICATION

Le maintien des habitats prairiaux recensés est indispensable pour la prise en compte et la préservation d'habitats et d'espèces, notamment d'insectes (papillons...) qui sont biologiquement liés à ces milieux. Le maintien de ces habitats passe obligatoirement par le maintien de l'exploitation des prairies.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Tous les milieux prairiaux d'intérêt communautaire du périmètre

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 74ha

CAHIER DES CHARGES

- chargement autorisé inférieur ou égal à 1,4 UGB/ha/an,
- pâturage bovin, équin, ovin, ou mixte autorisé ainsi que tout autre animal ayant un impact par le pâturage (cervidés, etc.)
- favoriser l'utilisation de traitements anti-parasitaires bovins non rémanents (éviter l'utilisation d'ivermectine).
- période de pâturage préconisée : à définir lors du diagnostic environnemental
- pas de fertilisation
- pas de traitement phytosanitaire

- pas de labour de la prairie
- fauche des refus obligatoire après le 15 septembre
- s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce
- pas d'apport de semences « non indigènes »

BENEFICIAIRES

Les propriétaires de parcelles de prairies non agricoles et non forestières

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- respect de la non utilisation de produits chimiques
- respect du chargement
- respect des interdictions (fertilisation, phytosanitaires, labour)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- entretien effectif de la prairie
- évaluation de l'état de conservation des prairies au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

M2B	GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES PAR PATURAGE	AFH004	
-----	---	--------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action – Gestion périodique	Modalités et coûts d'intervention (€/ha/an)
Gestion extensive des prairies par pâturage (surveillance, alimentation, soin et déplacement des animaux, entretien clôture...)	85 €/ha/an

Désignation de l'action - Investissement	Modalités et coûts d'intervention (HT)
Clôture électrique + batterie	670 €/ha (2€/ml) + 170 € HT
Clôture fixe	3350 €/ha (8 ,5 €/ml) HT
Parc de contention	1530 €/unité HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		€/ha	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M3	RESTAURATION DES LANDES	A FH 004	
-----------	--------------------------------	-----------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris* » = landes humides atlantiques, H4020
- « *Landes sèches européennes* » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune H4030

JUSTIFICATION

Faute d'entretien périodique, de nombreuses landes évoluent vers un stade boisé, provoquant la disparition d'habitats communautaires. Afin de pouvoir envisager une gestion périodique de ces milieux (Cf. Fiche M4), une intervention de restauration préalable doit permettre de rétablir l'ouverture des parcelles fermées.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les milieux landeux d'intérêt communautaire du périmètre hors SAU à restaurer.

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 30 ha

CAHIER DES CHARGES

- abattage, débroussaillage des ligneux colonisant le milieu,
- selon l'état d'embroussaillage et les conditions d'accès à la parcelle, un broyage pourra être autorisé, après avis de l'expert environnemental,
- pour les landes humides et après expertise environnementale, un décapage ponctuel pourra être envisagé pour créer des surfaces de sol nu propices à l'installation d'espèces pionnières (« Rhynchosporion »)
- exportation des produits de coupe et de décapage hors de la parcelle (déchetterie, compostage, plaquette...) ; le brûlis des rémanents dans le respect des arrêtés préfectoraux, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...).
- pas de traitement phytosanitaire

- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,
- sur les terrains peu portant une intervention manuelle sera privilégiée (après avis de l'expert environnemental)
- s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce
- du 30 septembre au 1er mars pour les landes humides,
- du 30 novembre au 1er mars pour les landes sèches
- Cette action devra obligatoirement être couplée avec l'action de gestion extensive des landes (M4), qui débutera 5 ans plus tard.

BENEFICIAIRES

propriétaires de parcelles de landes à restaurer non agricoles et non forestières

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- respect des dates d'intervention
- respect de la non utilisation de produits chimiques

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- restauration effective des landes
- évaluation de l'état de conservation des landes au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

M3	RESTAURATION DES LANDES	A FH 004	
----	-------------------------	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€/ha)
Restauration de lande (débroussaillage, broyage, exportation)	2510€/ha HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		3000€/ha TTC	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M4A	GESTION EXTENSIVE DES LANDES PAR FAUCHE		A FH 004	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 « <i>Landes sèches européennes</i> » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune H4030 JUSTIFICATION Dans un souci de maintien et de préservation des habitats d'intérêt communautaires existants, il est nécessaire de mettre en place des actions de gestion périodique de ces espaces. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les milieux landeux d'intérêt communautaire du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 59ha		- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras), - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vision" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce - du 30 septembre au 1er mars pour les landes humides, - du 30 novembre au 1^{er} mars pour les landes sèches BENEFICIAIRES - les propriétaires de parcelles de landes non agricoles et non forestières PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,... POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - respect des dates d'intervention - respect de la non utilisation de produits chimiques INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - pourcentage de surface sous contrat - entretien effectif des landes - évaluation de l'état de conservation des landes au terme du contrat et en comparaison de l'état initial		
CAHIER DES CHARGES - fauche manuelle ou mécanisée ou broyage tous les 5 à 8 ans, cette intervention sera réalisée une seule fois sur la durée du contrat. - l'entretien manuel sera obligatoire dans les secteurs tourbeux et peu portant - si la surface atteint 5ha minimum, pratiquer un entretien par rotation en intervenant annuellement sur 1ha, - exportation systématique des produits de coupe hors de la parcelle, (déchetterie, compostage, plaquettes...) ; le brûlis dans le respect des arrêtés préfectoraux, ou tout autre moyen technique, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (forte pente, accès difficile,...) - pas de fertilisation - pas de traitement phytosanitaire				

M4A	GESTION EXTENSIVE DES LANDES PAR FAUCHE	A FH 004	
-----	---	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€/ha)
Gestion extensive des landes (fauche ou broyage, exportation)	1680 €/ha HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		2000€/ha TTC	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M4B	GESTION EXTENSIVE DES LANDES PAR PATURAGE	A FH 004	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 • « <i>Landes sèches européennes</i> » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune H4030 JUSTIFICATION Dans un souci de maintien et de préservation des habitats d'intérêt communautaires existants, il est nécessaire de mettre en place des actions de gestion périodique de ces espaces. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE Tous les milieux landeux d'intérêt communautaire du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 59ha CAHIER DES CHARGES - pâturage ovin privilégié, bovin ou équin autorisés, cette intervention sera réalisée une seule fois sur la durée du contrat. - chargement <1,4UGB/ha/an - favoriser l'utilisation de traitements anti-parasitaires bovins non rémanents (éviter l'utilisation d'ivermectine) - pas de fertilisation - pas de traitement phytosanitaire - période de pâturage préconisée : à définir lors de l'expertise environnementale	- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables (pluie et terrains gras), - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vision" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce BENEFICIAIRES les propriétaires de parcelles de landes non agricoles et non forestières PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,... POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - respect du chargement - respect des interdictions (produits phyto, fertilisation, climat) INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - pourcentage de surface sous contrat - entretien effectif des landes - évaluation de l'état de conservation des landes au terme du contrat et en comparaison de l'état initial		

M4B	GESTION EXTENSIVE DES LANDES PAR PATURAGE	A FH 004	
-----	---	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action – gestion périodique	Modalités et coûts d'intervention (€/ha/an)
Gestion extensive des landes par pâturage (surveillance, alimentation, soin et déplacement des animaux, entretien clôture...)	85 €/ha/an

Désignation de l'action - investissement	Modalités et coûts d'intervention
Clôture électrique + batterie	670 €/ha (2€/ml) HT + 170 € HT
Clôture fixe	3350 €/ha (8,5 €/ml) HT
Parc de contention	1530 €/unité HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		€/ha	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M5	RESTAURATION DES MILIEUX TOURBEUX	A TM 003 / A TM 004	
----	-----------------------------------	---------------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques* » = prairies tourbeuses à molinie, H6410
- « *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion* » = dépressions sur substrats tourbeux, H7150
- « *Tourbière haute active* », H7110
- « *Mégaphorbiaies eutrophes* », H6430

JUSTIFICATION

Dans un souci de maintien et de préservation des habitats d'intérêt communautaires existants, il est nécessaire de mettre en place des actions de gestion périodique de ces espaces.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les milieux tourbeux d'intérêt communautaire du périmètre hors SAU et à restaurer

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 10 ha

CAHIER DES CHARGES

- élimination manuelle des rejets ligneux
- après expertise environnementale, un décapage ponctuel pourra être envisager pour créer des surfaces de sol nu propices à l'installation d'espèces pionnières (« Rhynchosporion »)
- exportation des produits de coupe et de décapage hors de la parcelle, (déchetterie, compostage, plaquettes...) ; le brûlis des rémanents, réalisé hors zone tourbeuse et si possible hors sol, et en respect des arrêtés préfectoraux existants, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...)
- pas de fertilisation
- pas de traitement phytosanitaire
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavora-

bles

- maintenir la fonctionnalité hydrique de la parcelle
- une intervention manuelle sera privilégiée sur ces terrains peu portants
- s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce
- débroussaillage du 30 septembre au 1er mars
- cette action devra obligatoirement être couplée avec l'action de gestion extensive des milieux tourbeux (M6).

BENEFICIAIRES

Les propriétaires de parcelles de milieux tourbeux à restaurer non agricoles et non forestières

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- respect des dates d'intervention
- respect de la non utilisation de produits chimiques
- respect des localisations d'intervention prescrites
- respect des surfaces d'intervention prescrites

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- restauration effective des milieux tourbeux
- évaluation de l'état de conservation des milieux tourbeux au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

M5	RESTAURATION DES MILIEUX TOURBEUX	A TM 003 / A TM 004	
----	-----------------------------------	---------------------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€/ha)
Restauration milieux tourbeux	
Abattage/débroussaillage/exportation	2550 €/ha HT
décapage	10€/m ²

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		€/ha	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M6	GESTION EXTENSIVE DES MILIEUX TOURBEUX	A TM 004	
----	--	----------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques* » = prairies tourbeuses à molinie, H6410
- « *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion* » = dépressions sur substrats tourbeux, H7150
- « *Tourbière haute active* », H7110
- « *Mégaphorbiaies eutrophes* », H6430

JUSTIFICATION

Dans un souci de maintien et de préservation des habitats d'intérêt communautaires existants, il est nécessaire de mettre en place des actions de gestion périodique de ces espaces.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les milieux tourbeux d'intérêt communautaire du périmètre

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 16ha

CAHIER DES CHARGES

- élimination manuelle des rejets ligneux
- fauche périodique 1 fois tous les 2 ans
- exportation des produits de coupe hors de la parcelle, (déchetterie, compostage, plaquettes...) ; le brûlis, réalisé hors zone tourbeuse et si possible hors sol, et en respect des arrêtés préfectoraux existants, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...)
- pas de fertilisation,
- pas de traitement phytosanitaire,
- toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,

- une intervention manuelle sera privilégiée sur ces terrains peu portants
- s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce
- débroussaillage du 30 septembre au 1er mars
- fauche après le 31 juillet

BENEFICIAIRES

Propriétaires de parcelles de milieux tourbeux non agricoles et non forestières

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- respect des dates d'intervention
- respect de la non utilisation de produits chimiques
- respect des localisations d'intervention prescrites
- respect des surfaces d'intervention prescrites

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- pourcentage de surface sous contrat
- restauration effective des milieux tourbeux
- évaluation de l'état de conservation des milieux tourbeux au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€/ha)
Fauche des milieux tourbeux	2000€/ha fauché

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		2000€/ha fauché	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M7	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MARES ET PLANS D'EAU	A HE 006	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Lacs et mares dystrophes naturelles</i> », H3160 • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> » : prairies tourbeuses à molinie, H6410 • « <i>Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion</i> » : dépressions sur substrats tourbeux, H7150 • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Cistude d'Europe</i>, E1220 JUSTIFICATION Un certain nombre d'étangs ou de mares parsèment le territoire du site. Anciennes carrières ou plans d'eau creusés à titre privé, ces milieux accueillent une grande diversité d'habitats et de faune aquatique. Des pratiques et une gestion adaptées aux exigences biologiques des habitats et des espèces peuvent ponctuellement améliorer la qualité écologique de ces espaces. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Toutes les mares et plans d'eau du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 1ha		CAHIER DES CHARGES La mesure ne concerne que les eaux closes - surface minimale créée ou restaurée de 10m² - surface maximale créée ou restaurée de 1000m² - pas d'introduction de poissons ou d'espèces animales et végétales exotiques (Ecrevisses, Jussie,...) - si des arguments écologiques le justifient, et après expertise environnementale, mettre en exclos une partie de la mare ou de l'étang - débroussaillage ciblé des berges en maintenant ponctuellement des secteurs arbustifs - fauche périodique des abords de l'étang ou de la mare 1 fois tous les 2 ans - un décapage ponctuel pourra être envisager pour créer des surfaces de sol nu propices à l'installation d'espèces pionnières (« Rhynchosporion ») - en cas de curage conserver une partie des vieilles eaux et vieilles vases - exportation des produits de coupe et de décapage hors de la parcelle (déchetterie, compostage,...) ; le brûlis, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...) - favoriser la présence de la Cistude en maintenant ou en déposant des arbres morts au-dessus du plan d'eau (la Cistude s'en sert de reposoir) - pas de fertilisation, - pas de traitement phytosanitaire, - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables,	

- une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants
- s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce
- du 30 septembre au 31 décembre, selon expertise environnementale (cf pontes de Grenouilles rousses possibles dès fin décembre)

BENEFICIAIRES

- les propriétaires de mares ou plans d'eau hors SAU et hors forêt

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploita-

tion agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Association Aquacole, ...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- état de conservation de la mare (présence d'eau, végétation rivulaire et aquatique...)
- respect des périodes de travaux
- respect des prescriptions de décapage et/ou débroussaillage ciblés

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- nombre de mares sous contrat
- restauration et/ou entretien effectif des mares
- évaluation de l'état de conservation des mares au terme du contrat et en comparaison de l'état initial

M7	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES MARES ET PLANS D'EAU	
----	--	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€/ha)
Restauration	
Abattage/débroussaillage/exportation	2510€/ha HT
Évacuation des produits de décapage	50 €/m3 HT

Désignation de l'action	Coût annuel (€/ha/an)
Entretien par débroussaillage et fauche	480€/ha/an

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		€/ha	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

M8	MISE EN DEFENS DES MARES	ATM 005	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Lacs et mares dystrophes naturelles</i> », H3160 • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> » : prairies tourbeuses à molinie, H6410 • « <i>Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion</i> » : dépressions sur substrats tourbeux, H7150 • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020		CAHIER DES CHARGES - aménagements pour limiter l'accès aux zones fragiles (clôtures, fossés et/ou talus) - création de linéaires de végétation jouant un rôle d'écran naturel, à partir d'essences locales - si dépose des clôtures fixes, imposer le rebouchage des trous de piquets - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables, - une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants ou fragiles - du 30 septembre au 1^{er} mars	
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Cistude d'Europe</i>, E1220			
JUSTIFICATION « La mesure concerne la mise en défens des mares dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. »		BENEFICIAIRES - les propriétaires de mares ou plans d'eau hors SAU et hors forêt	
PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Toutes les mares et plans d'eau du périmètre		PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Association Aquacole, ...	
SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 1 ha			

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification des linéaires déclarés,
- vérification de l'efficacité de la clôture (passage du courant pour une clôture électrique, état du grillage et des équipements),
- vérification que les matériels ont bien été évacués et que les trous ont été rebouchés.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- observation d'indices de présence (empreintes, piétinement, abroutissements, frottis, déjections, etc.) dans la zone mise en défens.

M8	MISE EN DEFENS DES MARES	ATM 005	
----	--------------------------	---------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention €	
	clôture électrique deux fils et équipements solaires (espaces ouverts et semi-ouverts)	clôture fixe grillage 2 m de haut avec ouvrage de franchissement et porte d'accès
Pose	3 €/ml	12 €/ml
Équipements de base (porte et ouvrage et 2 ouvrages de franchissement)		300 €
Dépose	1,5 €/ml	7,5 €/ml

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Le propriétaire s'engage à un entretien régulier des clôtures, manuellement (le forfait démontage pour les grillages tient compte de cet impératif lié à Natura 2000).

PROPOSITIONS D' ACTIONS DESTINEES AUX
PROPRIETAIRES DE PARCELLES FORESTIERES
(en référence au cahier des charges régional)

Ces actions pourront faire l'objet de contrats N2000 forestiers

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

F1	CREATION OU RETABLISSEMENT DE CLAIRIERES OU DE LANDES	F 27 001	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 • « <i>Landes sèches européennes</i> » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune, H4030 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Petit Rhinolophe</i>, E1303 • <i>Grand Rhinolophe</i>, E1304 JUSTIFICATION Le maintien ou la réouverture de zones d'éclaircies au cœur d'un boisement peut permettre la présence d'habitats et d'espèces visés par la Directive Habitats. Un objectif de valorisation écologique peut être apporté à une parcelle boisée pour laquelle la productivité est inégale ou très faible. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les habitats forestiers du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : / CAHIER DES CHARGES - créer ou agrandir un ou plusieurs espaces de clairières et/ou de lisière au sein d'une parcelle forestière, d'une surface maximale unitaire de 1500m² - coupe, abattage, débroussaillage des végétaux ligneux - fauche des espaces herbacés ou de landes		- un décapage ponctuel pourra être envisagé pour créer des surfaces de sol nu propices à l'installation d'espèces pionnières (« Rhynchosporion ») - exportation des produits de coupe et de décapage hors de la clairière, (déchetterie, compostage ou en sous-bois,...) ; tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...) - favoriser le débardage par chevaux dans une perspective de perturbation minimale - pas de fertilisation, - pas de traitement phytosanitaire, - pas de reboisement des clairières non permanentes sur une durée de 15 ans - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables, - une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vision" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce - du 1er septembre au 1er mars - du 30 novembre au 1er mars pour les landes sèches BENEFICIAIRES - les propriétaires de parcelles forestières	

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé (Experts forestiers, Coopératives), exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente et en 17, Fédération régionale sylvicole...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification de la localisation et de la surface mesurée à partir des arbres désignés à la peinture.
- la surface de la clairière est mesurée à partir du positionnement de chaque point correspondant à la face interne des arbres marqués.
- la hauteur de la strate herbacée ou arbustive (en fonction du type de clairière) sera mesurée à la pige d'arpenteur avec une densité de 1 point par 50 m² répartis selon un maillage régulier de points.
- pour les clairières herbacées, la proportion de végétation herbacée et arbustive sera estimée à vue sur la moyenne des résultats obtenus sur des placettes échantillons circulaires de 1 m de rayon, centrées sur la

moitié des points de mesures de hauteur (1 point sur 2).

- sans le cas où la coupe d'arbre est financée par le contrat, le contrôle portera également sur la présence des arbres extraits lors de l'opération, à proximité immédiate (périphérie de la clairière) ou sur le lieu de stockage situé sur carte IGN.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- suivi floristique annuel sur placette échantillon permanente.
- suivi faunistique à partir d'espèces cibles (insectes, chiroptères, etc.)
- pour les clairières temporaires, indicateur d'évolution des strates (répartition des classes de hauteur et des classes de diamètre, évolution de la composition floristique)

F1	CREATION OU RETABLISSEMENT DE CLAIRIERES OU DE LANDES	F 27 001	
-----------	--	-----------------	---

COUT ESTIMATIF

	Modalités et coûts d'intervention €		
Désignation de l'action	Mécanisable		Non mécanisable
Clairière Permanente (avec entretien)	Couvert herbacé	1,20 €/m ²	2,40 €/m ²
	Couvert arbustif	1,00 €/m ²	2,00 €/m ²
Clairière non permanente	-	0,70 €/m ²	1,40 €/m ²

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

F2	CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES FORESTIERES		F 27 002	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Tourbières hautes actives</i> » (<i>tourbières acides à sphaignes</i>) H7110 • « <i>Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion</i> » (<i>dépressions sur substrats tourbeux</i>), H7150 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Sonneur à ventre jaune</i>, E1193 JUSTIFICATION Le maintien ou la création de mares forestières contribue à la présence d'habitats et d'espèces visés par la Directive Habitats. Une valorisation écologique peut ainsi compléter un enjeu économique. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les habitats forestiers hors SAU du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 1 ha CAHIER DES CHARGES - surface minimale créée ou restaurée de 10m² - surface maximale créée ou restaurée de 1000m² - profondeur maximale de 2m - profilage des berges en pente douce afin de favoriser l'installation de la végétation - un décapage ponctuel en bord de mare pourra être envisagé pour créer des surfaces de sol nu propices à l'installation d'espèces - pionnières - un entretien par curage sera préconisé si nécessaire et dans ce cas selon les modalités techniques « vieux fonds-vieux bords », les bouts de curage seront stockés de 3 à 6 mois sur les berges de la mare puis évacué vers une zone de stockage ou d'épandage - débroussaillage et/ou fauche sur tout ou partie des berges 2 fois pendant la durée du contrat, - exportation des produits de coupe et de décapage hors de la parcelle, (déchetterie, compostage,...) tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...), - ne pas introduire de poissons ou tortues dans la mare, ou toute autre espèce animale ou végétale exogène, - pas de fertilisation, - pas de traitement phytosanitaire, - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables, - une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants, - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce, du 1er septembre au 31 décembre, selon expertise environnementale (cf pontes de Grenouilles rousses possibles dès fin décembre) - en fonction des recommandations issues du diagnostic de la parcelle, créer des ornières complémentaires au bord des mares.				

BENEFICIAIRES

- propriétaires/exploitants forestiers

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification de la localisation,
- mesure de la surface de la mare selon le piquetage mis en place par le bénéficiaire,
- maintien du peuplement initial sur 20 m minimum autour de la

mare,

- absence de macro-déchet.
- zone sensible Vison d'Europe : Vérification de la mention « travaux manuels » sur facture.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- relevé faunistique et floristique de la mare en années n+1 et n+5 du contrat,
- relevé floristique de la flore des berges en années n+1 et n+5 du contrat,
- indicateur de l'évolution de la sédimentation en années n et n+5 du contrat,
- données physico-chimiques de la qualité de l'eau (pH, salinité, turbidité, etc.) en années n et n+5 du contrat.

F2	CREATION OU RETABLISSEMENT DE MARES FORESTIERES	F 27 002	
----	---	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention €	
	Petites mares forestières (10 à 149 m²) avec obligation d'intervenir pour au moins 3 mares	Grandes mares forestières (150 à 1000 m²)
Création / Restauration	425 €/mare	2 €/m²
Curage des grandes mares en deux phases espacées d'une année		0,5 €/m²
Intervention sur la végétation des berges	1,40 €/m²	1,40 €/m²

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

F3	CREATION OU REHABILITATION DE RIPISYLVES	F 27 006	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Forêts alluviales résiduelles</i> », H91E0 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Loutre d'Europe</i>, E1355 • <i>Vison d'Europe</i>, E1356 • <i>Petit Rhinolophe</i>, E1303 JUSTIFICATION L'entretien ou la création de ripisylve le long des cours d'eau contribue à la qualité spécifique d'un peuplement forestier, à la qualité de l'eau et à la présence d'espèces d'intérêt communautaires affectionnant ces habitats. Cette mesure permet également de reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les habitats forestiers en bord de cours d'eau hors SAU du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : /		CAHIER DES CHARGES - entretien ou restauration de la ripisylve par intervention ciblée sur celle-ci - plantations de restauration à partir d'espèces adaptées au milieu humide et de provenance locale (Cf. Liste à établir) - exportation des produits de coupe et de décapage hors de la parcelle, (déchetterie, compostage,...) ; le brûlis, ou tout autre moyen technique à étudier, pourra être autorisé ponctuellement, après expertise environnementale, en fonction de la configuration des parcelles (accès difficile,...) - pas de fertilisation, - pas de traitement phytosanitaire, - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables, - une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu portants - ne pas retourner le sol - s'appuyer sur les recommandations issues du "Diagnostic vison" (Fiche action G4) pour orienter les types d'intervention et de matériels à utiliser, sur les habitats propices à la présence de l'espèce - du 1er septembre au 1er mars - maintenir des trouées pour favoriser l'agrion de mercure BENEFICIAIRES Propriétaires / exploitants forestiers	

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche, experts forestiers, Coopératives, association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente et en 17, Fédération régionale sylvicole...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification des linéaires ou des surfaces déclarées,
- vérification des densités à l'issue du contrat (Réhabilitation de forêts alluviales : 200 tiges/ha ; création de forêts alluviales : 350 tiges/ha),
- vérification de la réalisation des entretiens (attention les entretiens ne sont pas annuels, ni dans un objectif de production sylvicole),
- absence de nouvelle structure d'accueil (ponton, cabanon, chemin...).

- utilisation d'un paillage biodégradable pour les plantations linéaires,
- si option protection grande faune : mise en place des protections, et enlèvement entre n +10 et n + 15 au plus tard,
- attestation de provenance des plants
- zone sensible Vison d'Europe : vérification de la mention « travaux manuels » sur facture,

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- relevés faunistiques et floristiques (évolution des strates herbacées et arbustives),
- suivi de la mortalité des plants, des dégâts de gibier et de la croissance en hauteur.

F3	CREATION OU RETABLISSEMENT DE RIPISYLVES	F 27 006	
----	--	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention €	
	Boisement linéaire	Forêts alluviales
Plantation	5 €/ml	1 800 €/ha
Restauration par voie terrestre	3,5 €/ml	1 500 €/ha
Restauration par voie terrestre et par barque	7,5 €/ml	
Protection contre le gibier	0,5 €/ml	650 €/ha

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le diagnostic parcellaire déterminera la pertinence de l'action en fonction de la configuration du cours d'eau concerné.

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

F4	MISE EN DEFENS D'HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	F 27 010	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES <i>Sonneur à ventre jaune</i>, E1193 JUSTIFICATION « La mesure concerne la mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. » PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les habitats forestiers hors SAU du périmètre abritant des habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire à préserver SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 4ha CAHIER DES CHARGES - aménagements pour limiter l'accès aux zones fragiles (clôtures, fossés et/ou talus) - création de linéaires de végétation jouant un rôle d'écran naturel, à partir d'essences locales - si dépose des clôtures fixes, imposer le rebouchage des trous de piquets - toute intervention sera différée si les conditions climatiques sont défavorables, - une intervention manuelle sera privilégiée sur les terrains peu por-		tants ou fragiles - du 30 septembre au 1^{er} mars BENEFICIAIRES - propriétaires/exploitants forestiers PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche, experts forestiers, Coopératives, association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente et en 17, Fédération régionale sylvicole... POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - vérification des linéaires déclarés, - vérification de l'efficacité de la clôture (passage du courant pour une clôture électrique, état du grillage et des équipements), - vérification que les matériels ont bien été évacués et que les trous ont été rebouchés. INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - observation d'indices de présence (empreintes, piétinement, abrutissements, frottis, déjections, etc.) dans la zone mise en défens.	

F4	MISE EN DEFENS D'HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	F 27 010	
----	---	----------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention €	
	clôture électrique deux fils et équipements solaires (espaces ouverts et semi-ouverts)	clôture fixe grillage 2 m de haut avec ouvrage de franchissement et porte d'accès
Pose	3 €/ml	12 €/ml
Équipements de base (porte et ouvrage et 2 ouvrages de franchissement)		300 €
Dépose	1,5 €/ml	7,5 €/ml

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Le propriétaire s'engage à un entretien régulier des clôtures, manuellement (le forfait démontage pour les grillages tient compte de cet impératif lié à Natura 2000).

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

F5	TRAVAUX D'IRREGULARISATION DE PEUPEMENTS FORESTIERS SELON UNE LOGIQUE NON PRODUCTIVE	F 27 015	
-----------	---	-----------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Forêts alluviales résiduelles* », H91E0

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Grand Rhinolophe*, E1304
- *Petit Rhinolophe*, E1303

JUSTIFICATION

Il s'agit d'assurer des travaux ayant pour objectif de diversifier la valeur écologique de la parcelle forestière, et dans le cadre d'une démarche non productive.

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

Tous les habitats forestiers à vocation productive hors SAU du périmètre

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 0,6ha

CAHIER DES CHARGES

- maintenir ou créer des îlots de feuillus (aulnes, frênes) au sein de peuplements conduits en monoculture (pinèdes,...) en station
- dégagements et valorisation de semis naturels de feuillus sous les pinèdes
- période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- couper des sujets de la strate dominante au profit de petits bois ou de taches de régénération acquise, ou pour réaliser ponctuellement des espaces de recrus et de régénération. L'ensemble de ces opérations de coupe doit concerner 15 % à 25 % de la surface totale de la parcelle, par bouquets exclusivement,

- Frais de martelage spécifique assuré par un expert forestier agréé, un homme de l'art agréé par arrêté du préfet de Région, un ingénieur ou un technicien de l'ONF
- A définir selon diagnostic environnemental.

BENEFICIAIRES

- propriétaires/exploitants forestiers

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche, experts forestiers, Coopératives, association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente et en 17, Fédération régionale sylvicole...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- vérification des surfaces travaillées

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- mise en œuvre du processus d'irrégularisation (et non du résultat) à travers la comparaison des inventaires statistiques réalisés à l'état initial et ceux réalisés au moment du contrôle (apparition d'un rééquilibrage dans la répartition des classes de diamètre, diversification des essences....)
- relevé faunistique des espèces visées.

F5	TRAVAUX D'IRREGULARISATION DE PEUPEMENTS FORESTIERS SELON UNE LOGIQUE NON PRODUCTIVE	F 27015	
----	--	---------	---

COUT ESTIMATIF

	Modalités et coûts d'intervention €	
Désignation de l'action	Coupe d'irrégularisation	Frais de martelage
	350 €/ha de surface effectivement travaillée	75 €/ha

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

F6	DISPOSITIF FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT DE BOIS SENESCENTS		F 27 012	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Forêts alluviales résiduelles</i> », H91E0 • « <i>Chênaies galicio-portugaises à chênes pédonculés et chênes tauzins</i> », H9230 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Lucane cerf-volant</i>, E1083 • <i>Grand Capricorne</i>, E1088 JUSTIFICATION Il s'agit d'assurer le développement et/ou la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire pour lesquels une évolution spontanée du milieu, sans intervention humaine pendant une longue période, s'adapte à leurs exigences et/ou cycles biologiques. PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE - Tous les habitats forestiers hors SAU du périmètre SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE : 27ha CAHIER DES CHARGES - maintenir ou créer des îlots de sénescence pour des arbres ayant atteint une maturité économique au sein desquels aucun entretien sylvicole ne sera entrepris pendant au moins 30 ans - cette mesure s'applique à des parcelles forestières dont la vocation est productive à la base - le volume traité à l'hectare dans cette perspective doit être d'au moins 5m³ bois fort - cette mesure peut concerner des arbres disséminés : 2 à 6 arbres morts par parcelle, debout ou couchés, sénescents ou à cavités, par hectare		- il est conseillé de maintenir une distance entre les arbres morts et les zones fréquentées, au moins égale à la hauteur des arbres sénescents ou morts à conserver. - à définir selon le diagnostic environnemental. BENEFICIAIRES - propriétaires/exploitants forestiers PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche, experts forestiers, Coopératives, association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente et en 17, Fédération régionale sylvicole... <u>ATTENTION : ENGAGEMENT SUR 30 ANS</u> POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - vérification de l'existence des arbres marqués et des superficies d'îlots de sénescence déclarés - conformité de la fiche d'identification avec le sujet considéré. - vérification de la valeur de l'arbre ou de l'îlot estimé par l'expert. INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE Relevés faunistiques et floristiques spécifiques aux arbres sénescents (insectes saproxyliques, espèces cavicoles, champignons)		

PROPOSITIONS D' ACTIONS DESTINEES
AUX EXPLOITANTS AGRICOLES
SUR LES PARCELLES DECLAREES EN SAU

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

A1	ELABORATION D'UN PROJET DE M.A.E " LANDES DE TOUVERAC – SAINT-VALLIER "	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 • « <i>Landes sèches européennes</i> » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune, H4030 • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> » = prairies tourbeuses à molinie, H6410 • « <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude</i> » = prairies de fauche riches en fleurs, H6510 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Grand Rhinolophe</i>, E1304 • <i>Petit Rhinolophe</i>, E1303 • <i>Lucane cerf-volant</i>, E1083 • <i>Grand Capricorne</i>, E1088 • <i>Sonneur à ventre jaune</i>, E1193 • <i>Loutre</i>, E1355 • <i>Vison d'Europe</i>, E1356... JUSTIFICATION Lorsqu'une parcelle du périmètre Natura 2000 est intégrée à la Surface Agricole Utile (SAU) d'une exploitation, l'outil de contractualisation pour les exploitants agricoles est la « Mesure agro-environnementale » ou M.A.E. L'élaboration en amont d'un projet de M.A.E " Landes de Touvérac – Saint-Vallier " peut faciliter l'élaboration par les services de l'Etat d'un contrat type sur ce territoire et permettre aux exploitants volontaires d'engager une signature de contrats plus rapides.	MESURES Mesures prioritaires - 1901A01 : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture - 1806C : gestion contraignante d'un milieu remarquable : tourbières et prairies tourbeuses - 2001A04 : gestion extensive de la prairie Mesures complémentaires - 1601A03, 1601A05 à 1601A06 : fauche tardive - 2001Z01 à 2001Z03 : gestion extensive de la prairie par fauche ou pâturage - 0402A01 : planter des dispositifs enherbés en localisant le gel PAC de façon pertinente - 0602A02 : entretien des haies 1 face et des lisières de bois - 0610A01 : restauration des mares et des points d'eau - 0611A01 : entretien des mares et des plans d'eau - 0801A01 : lutte raisonnée - 0803A01 : mise en place et entretien d'un couvert herbacé sous cultures ligneuses pérennes » - 0803A11 : entretien d'un couvert herbacé sous cultures ligneuses pérennes + aide à l'investissement pour du matériel permettant de répondre spécifiquement aux particularismes du cahier des charges.	

BENEFICIAIRES

Tout exploitant de surfaces en SAU

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, Chambre d'agriculture 16/17...

Les services de la DDAF sont seuls habilités à élaborer dans le cadre d'une concertation locale le contrat type définitif. Il s'agit ici de proposer un guide à l'élaboration de ce contrat.

Par ailleurs, toutes ces propositions restent soumises aux évolutions réglementaires issues du Ministère ou de l'Europe.

La présente fiche a été élaborée suivant l'ancien dispositif CAD. Compte tenu de la disparition des CAD fin 2006 , un projet de MAEt pourra être élaboré à partir des réflexions et des préconisations avancées dans le cadre du dispositif précédent.

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

A1	ELABORATION D'UN PROJET DE M.A.E « LANDES DE TOUVERAC SAINT-VALLIER »	
----	---	---

- 1) **ACTIONS OBLIGATOIRES** : l'agriculteur contractualise prioritairement ces actions pour accéder aux M.A.E lorsqu'elles sont proposées dans son diagnostic environnemental.

Remarque : le fait que les parcelles se trouvent dans un périmètre Natura 2000 offre sur certaines actions un bonus de +20% aux aides proposées (cf *).

Actions prioritaires proposées sur le site NATURA 2000	Cahier des charges	indemnisation
1901A01 : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	surface totale ouverte en 3 ans débroussaillage lourd (abattage, des-souchage, gyrobroyage...) aucun traitement chimique entretien mécanique ou pastoral	152,45€/ha/an*
1806C01 : gestion contraignante d'un milieu remarquable : tourbières et prairies tourbeuses	Coupe ou arrachage des ligneux Exportation des rémanents ou brûlis Fauche complémentaire Aucun traitement chimique Entretien par fauche (après 1 ^{er} juillet) ou pastoral (charge instantanée <05UGB/ha) Modalités spécifiques possibles sur expertise	450€/ha/an
2001Z04 : Gestion extensive de la prairie par la fauche ou le pâturage	Aucune fertilisation Aucun traitement chimique Fauche après le 10 juin (hors N2000) ou après le 15 juin (si N2000) Chargement annuel <1,4UGB/ha/an	164,65€/ha/an*

2) ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ces actions sont proposées aux agriculteurs qui souhaiteraient développer des pratiques agricoles raisonnées sur leur exploitation en complément des actions prioritaires du Docob sur le site Natura 2000. Elles devront être justifiées dans le diagnostic environnemental de l'exploitation.

Actions prioritaires proposées sur le site NATURA 2000	Cahier des charges	indemnisation
1601A03, 1601A05 et 1601A06 : Utilisation tardive de la parcelle	Fauche tardive après le 10 juillet, 5 août	152,45 €/ha/an* 175,32 €/ha/an*
2001Z01 à 2001Z03 : Gestion extensive de la prairie permanente par la fauche ou le pâturage	Chargement moyen annuel inférieur ou égal à 1,4UGB/ha/an Evolution des contraintes en terme d'apports fertilisants minéraux et organiques Toute fertilisation proscrite en bord de cours d'eau Aucun traitement chimique autorisé	De 99,09 €/ha/an à 140,26 €/ha/an*
0611A01 : entretien des mares et des points d'eau	Surface minimale de 10m2 Contrôle de la végétation, désenvasement Entretien mécanique en dehors des périodes de reproduction des batraciens	36,59 € par mare*
0610A01 : restauration et entretien de mares ou points d'eau	Surface minimale de 10m2 Reprofilage des berges, désenvasement, débroussaillage... Entretien mécanique en dehors des périodes de reproduction des batraciens	60,98 € par mare*
0602A02 : entretien des haies 1 face et lisières de bois	Longueur maximale aidée = 400ml/ha	0,38 €/ml*
0402A01 : Planter des dispositifs enherbés en localisant le gel PAC de manière pertinente	Intérêt en bordure de cours d'eau ou de périmètre de captage, d'étangs ou de zones tourbeuses Engagement respecté pendant 5 ans sur la même parcelle Aucun apport de fertilisant ou chimique Pâturage interdit du 1 ^{er} janvier au 31 août	60,98 €/ha/an*
0801A01 : Lutte raisonnée	Modification des techniques de lutte phytosanitaire (dégressivité de l'aide selon surfaces)	54, 12 €/ha/an*
0803A01 : Mise en place d'un couvert herbacé sous cultures ligneuses pérennes	Couvert herbacé Entretien mécanique	114 €/ha/an*
0803A11 : Entretien d'un couvert herbacé sous cultures ligneuses pérennes	Entretien mécanique	99,09 €/ha/an*

CONDITIONS D'ACCES

L'accès au présent contrat type est conditionné à la contractualisation par l'agriculteur, sur des parcelles intégrées à sa SAU.

Pour accéder à une M.A.E. l'exploitant doit présenter au moins 1 parcelle dans le périmètre Natura 2000.

L'exploitant doit également s'engager sur au moins une des mesures prioritaires qui sera choisie.

Il pourra dès lors, s'il le souhaite, contractualiser l'ensemble des mesures du contrat type qui sera élaboré sur l'ensemble des îlots de son exploitation et ce après diagnostic environnemental et économique.

L'exploitant peut également prétendre à un volet « investissements » (matériel, diagnostic...). Le matériel proposé sera justifié par rapport aux actions que l'exploitant choisira dans sa M.A.E.

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les financements émanent du Ministère de l'agriculture via des fonds européens et d'Etat.

Le plafond moyen pour l'ensemble des MAE validés sur la Charente ne doit pas dépasser 27000 euros.

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche sera soumise aux évolutions réglementaires issues du Ministère ou de l'Europe.

ACTIONS GENERALES LIEES À L'ENSEMBLE DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G 1	PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE NATURA 2000	
-----	--	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- Tous les habitats d'intérêt communautaire du site

JUSTIFICATION

Au vu de l'inventaire des habitats présents, et en comparaison avec le périmètre initial du site, 3 cas différents sont identifiés :

- 1) les territoires qui apparaissaient dans le périmètre initial et dont l'inventaire a confirmé la présence d'habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation,
- 2) les territoires qui apparaissaient dans le périmètre initial et dont l'inventaire a permis de constater une forte dégradation des habitats, voire même une disparition,
- 3) les territoires qui n'étaient pas mentionnés dans le périmètre initial mais dont l'inventaire a permis d'identifier la présence d'habitats d'intérêt communautaire et/ou d'espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation.

Ainsi, afin de définir un périmètre d'intervention cohérent avec les objectifs de la démarche Natura 2000, il est proposé sur la base de ces éléments d'appréciation que :

- pour les territoires concernés par le cas 2), ceux-ci soient retirés du périmètre du site,
- concernant les territoires concernés par le cas 3), il est proposé de les intégrer dans le périmètre final.

La modification de périmètre s'explique également par la demande volontaire de propriétaires. Trois propriétaires souhaitent voir leurs parcelles intégrées dans le périmètre : sur les communes de Touvérac (Carrières de Touvérac, parcelles entre Chez Roland et Biteau) et de St Vallier (à l'ouest du bourg). Pour ces demandes, un diagnostic de terrain initial justifie la pertinence du périmètre proposé (présence de landes, de prairies mésophiles de fauche et boisements alluviaux).

DESCRIPTION

Conformément au décret du 8 novembre 2001, la proposition d'extension du site Natura 2000 fera l'objet d'une consultation auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, habilités à approuver ou non ces modifications proposées.

Les territoires faisant l'objet d'une démarche volontaire d'intégration ou de maintien dans le périmètre final du site de la part de leur propriétaire, sont maintenus ou intégrés au périmètre après avis du Comité de pilotage et avant consultation des Mairies.

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage, exploitants, propriétaires ou gestionnaires désignés.

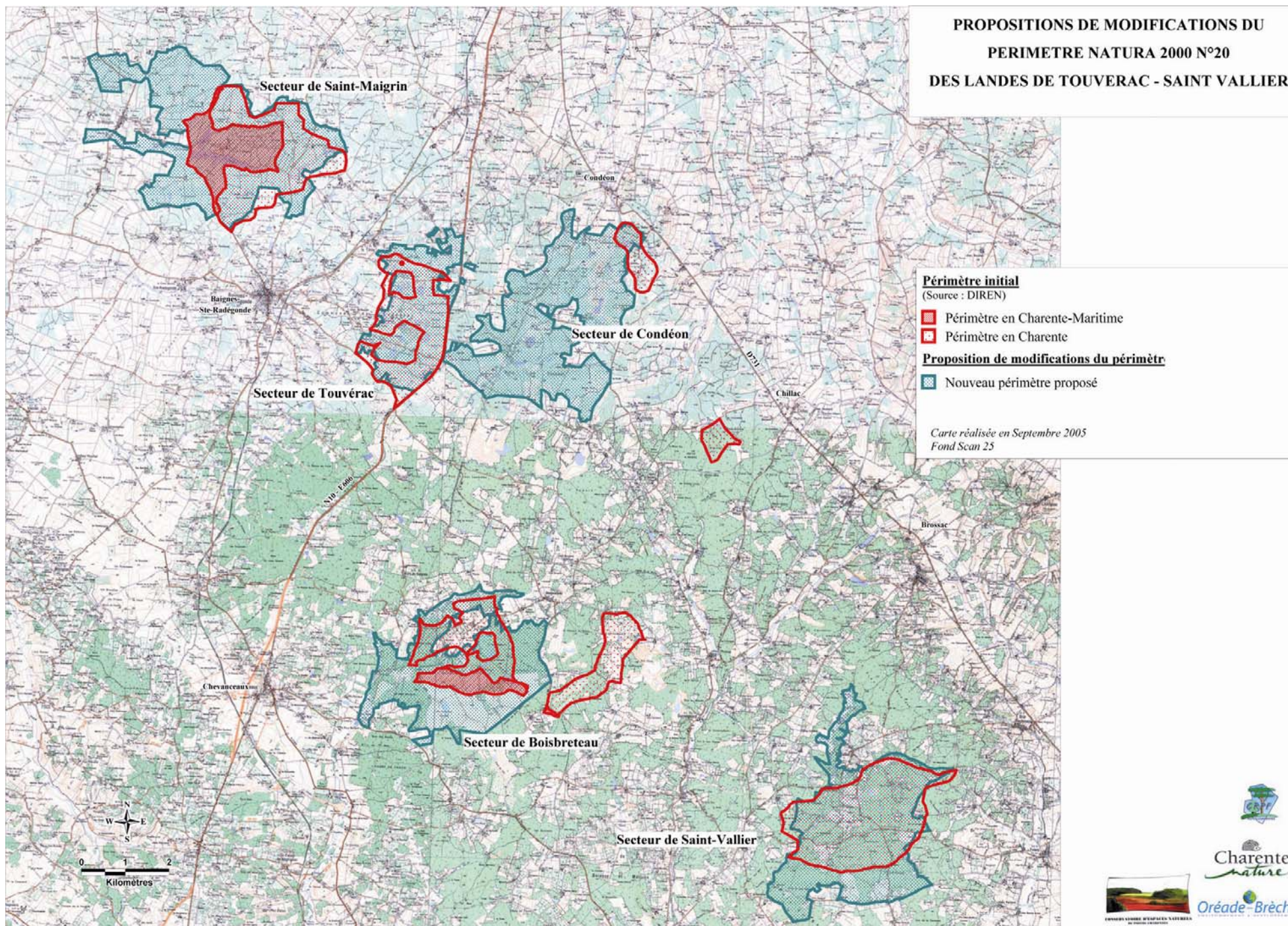
PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

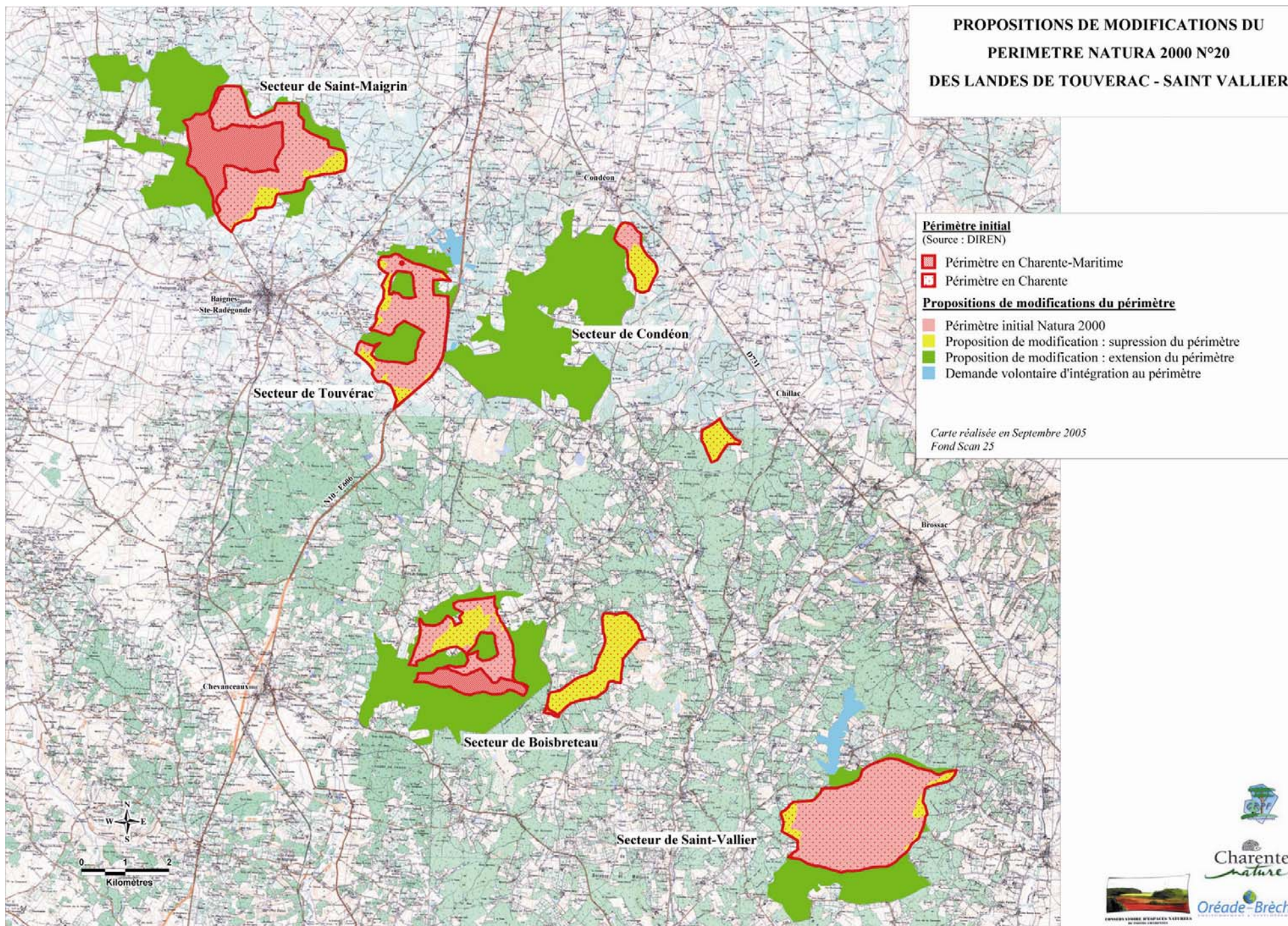
DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, communes consultées.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

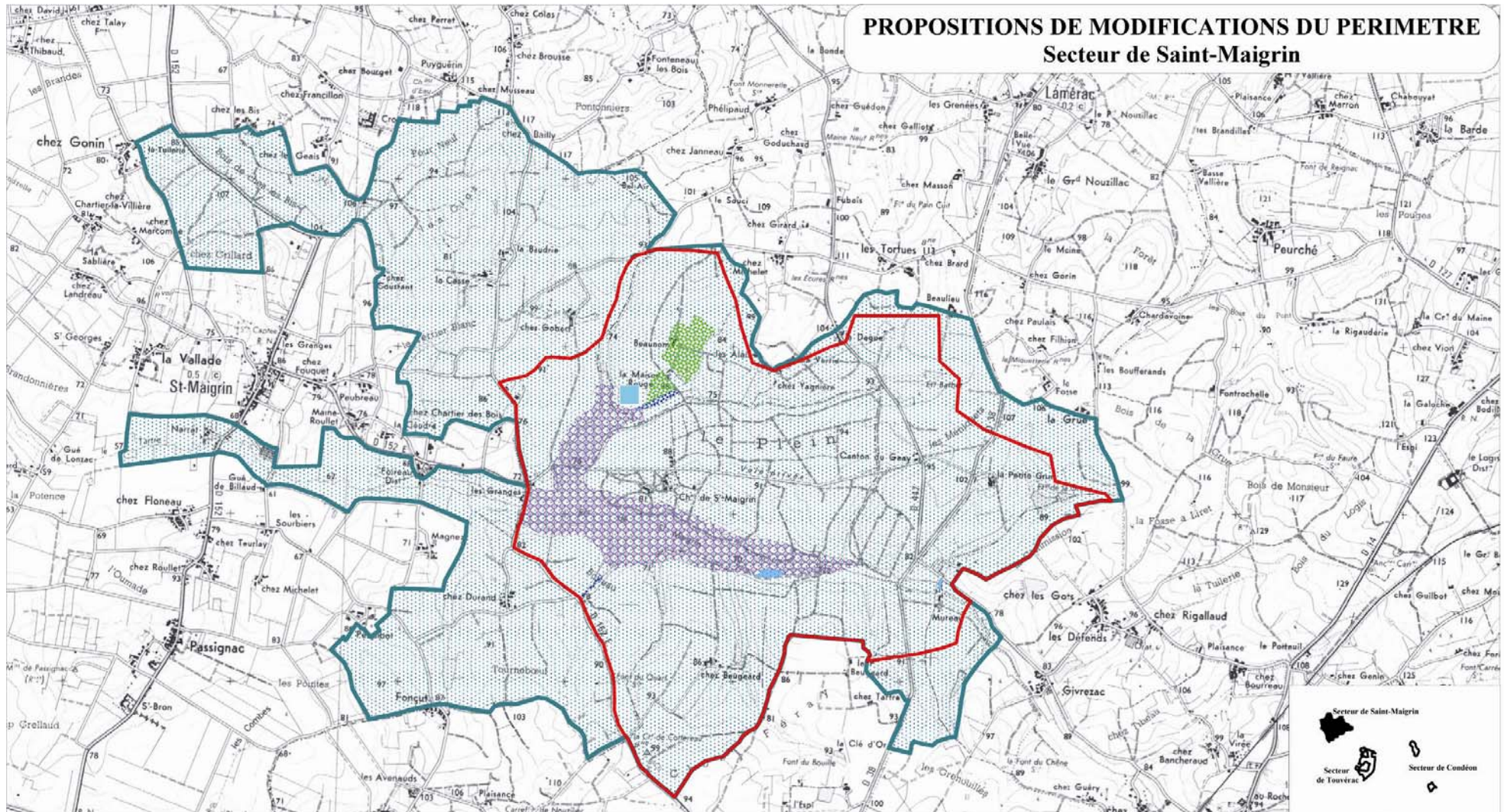
- consultation préfectorale

Entités géographiques	Surface sic (en ha)	Surface avec proposition de modification de périmètre (en ha)
SAINT-MAIGRIN	674	1584
TOUVÉRAC	339	488
CONDÉON	74	973
CHILLAC	42	
BOISBRETEAU	315	828
GUIZENGEARD	172	
SAINT-VALLIER	606	944
TOTAL	2222	4817





PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Saint-Maigrin



LEGENDE

Espèces nicheuses de la Directive "Oiseaux"

■ Bondrée apivore

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats"

■ Zone à Cistude d'Europe, Loutre, Vison d'Europe, Martin-pêcheur et terrain de chasse des Chauves-souris
Le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne sont présents sur l'ensemble du secteur.

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive

■ Prairie mésophile de fauche (n° 6510)
■ Forêt alluviale à Aulne et Frêne (n° 9160)
■ Mégaphorbiaie eutrophe (n° 6430)

Périmètre initial Natura 2000

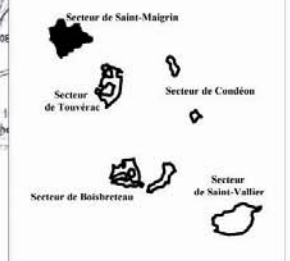
■ Périmètre initial (source : DIREN)

Proposition de modifications du périmètre

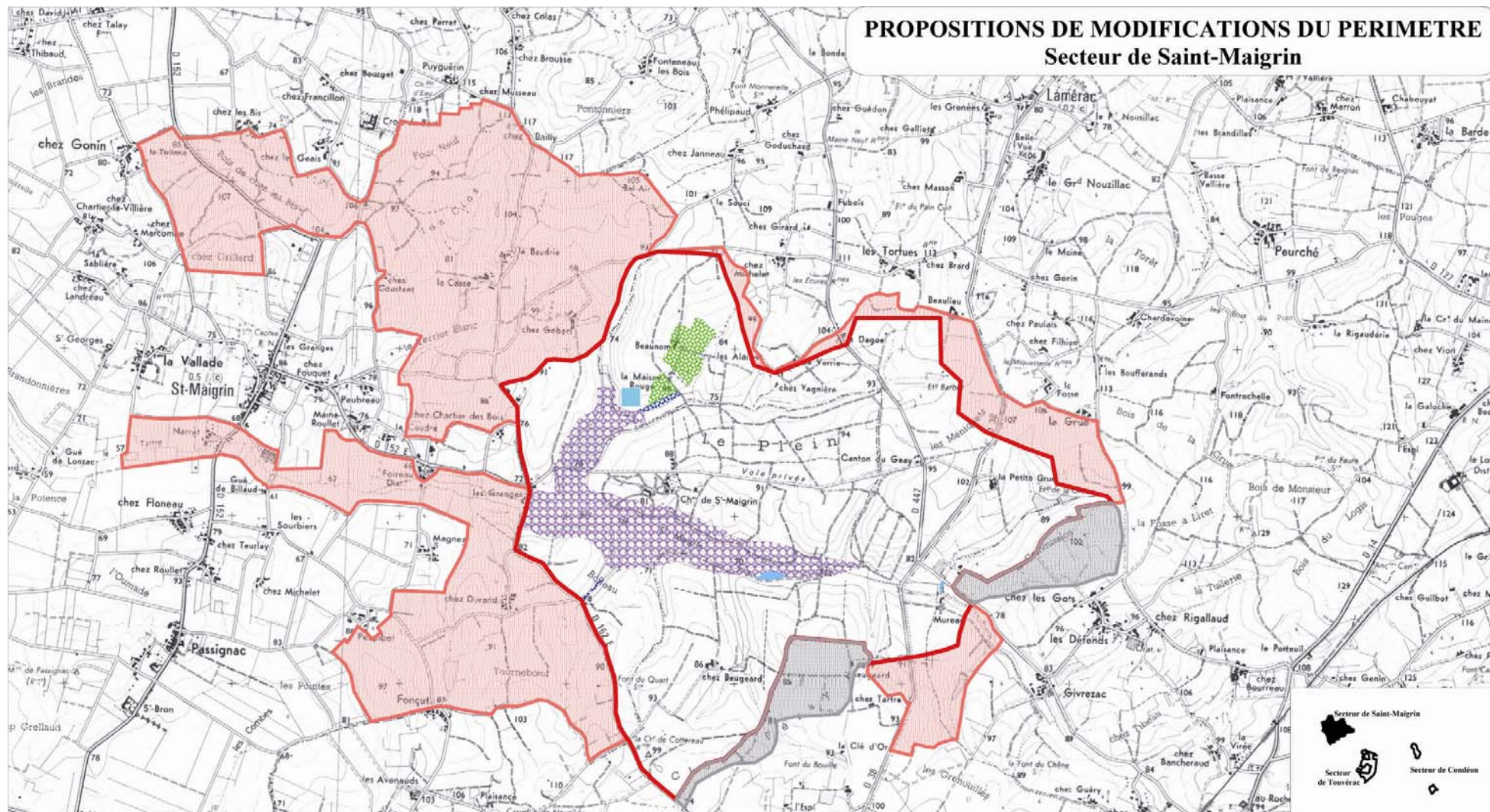
■ Nouveau périmètre proposé



Carte réalisée en Septembre 2005
Fond scan 25
Echelle : 1/22.500ème



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Saint-Maigrin



LEGENDE

Espèces nicheuses de la Directive "Oiseaux"

■ Bondrée apivore

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats"

■ Zone à Cistude d'Europe, Loutre, Vison d'Europe, Martin-pêcheur et terrain de chasse des Chauves-souris
Le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne sont présents sur l'ensemble du secteur.

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive

■ Prairie mésophile de fauche (n° 6510)
■ Forêt alluviale à Aulne et Frêne (n° 9160)
■ Mégaphorbiaie eutrophe (n° 6430)

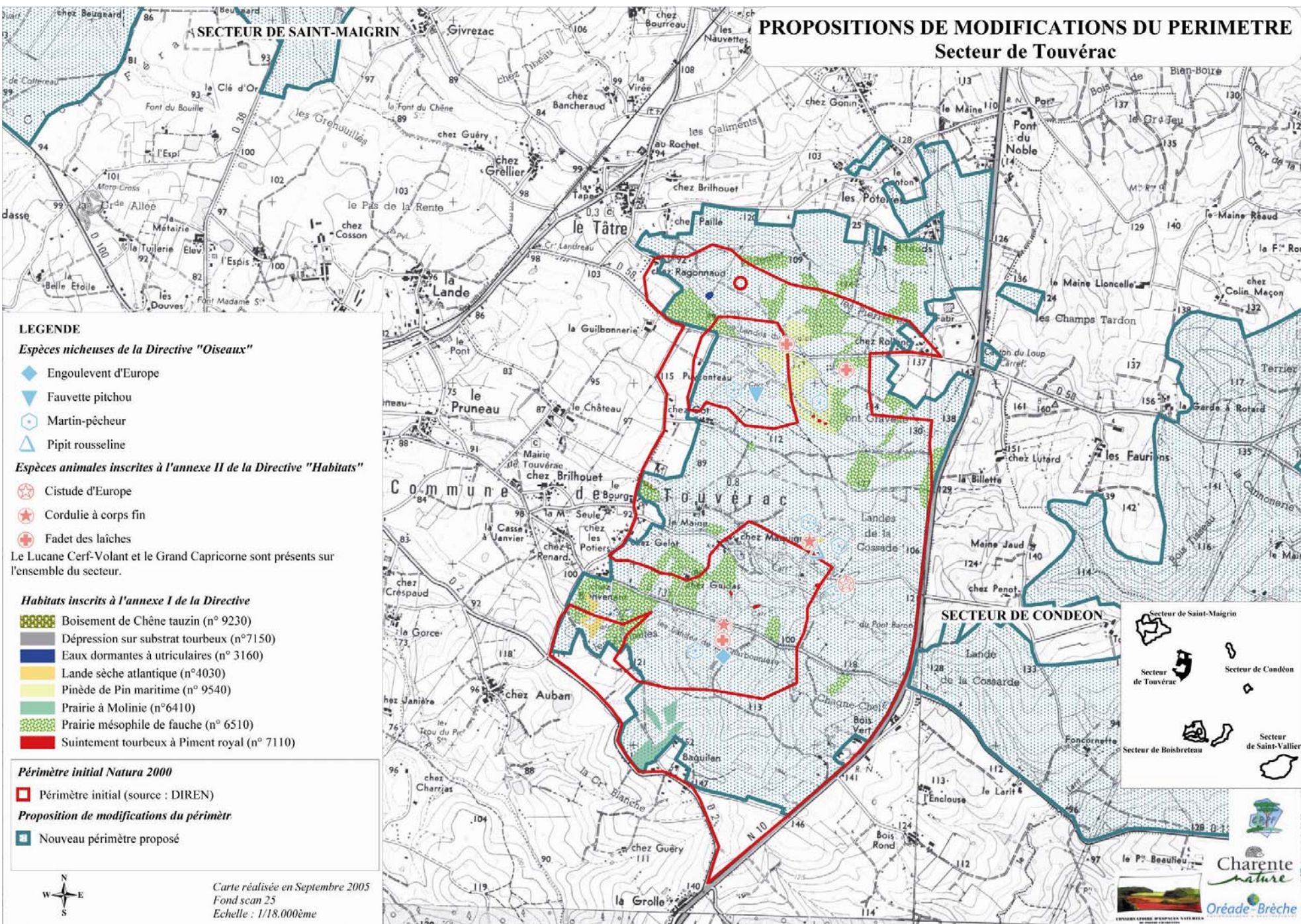
Propositions de modifications du périmètre

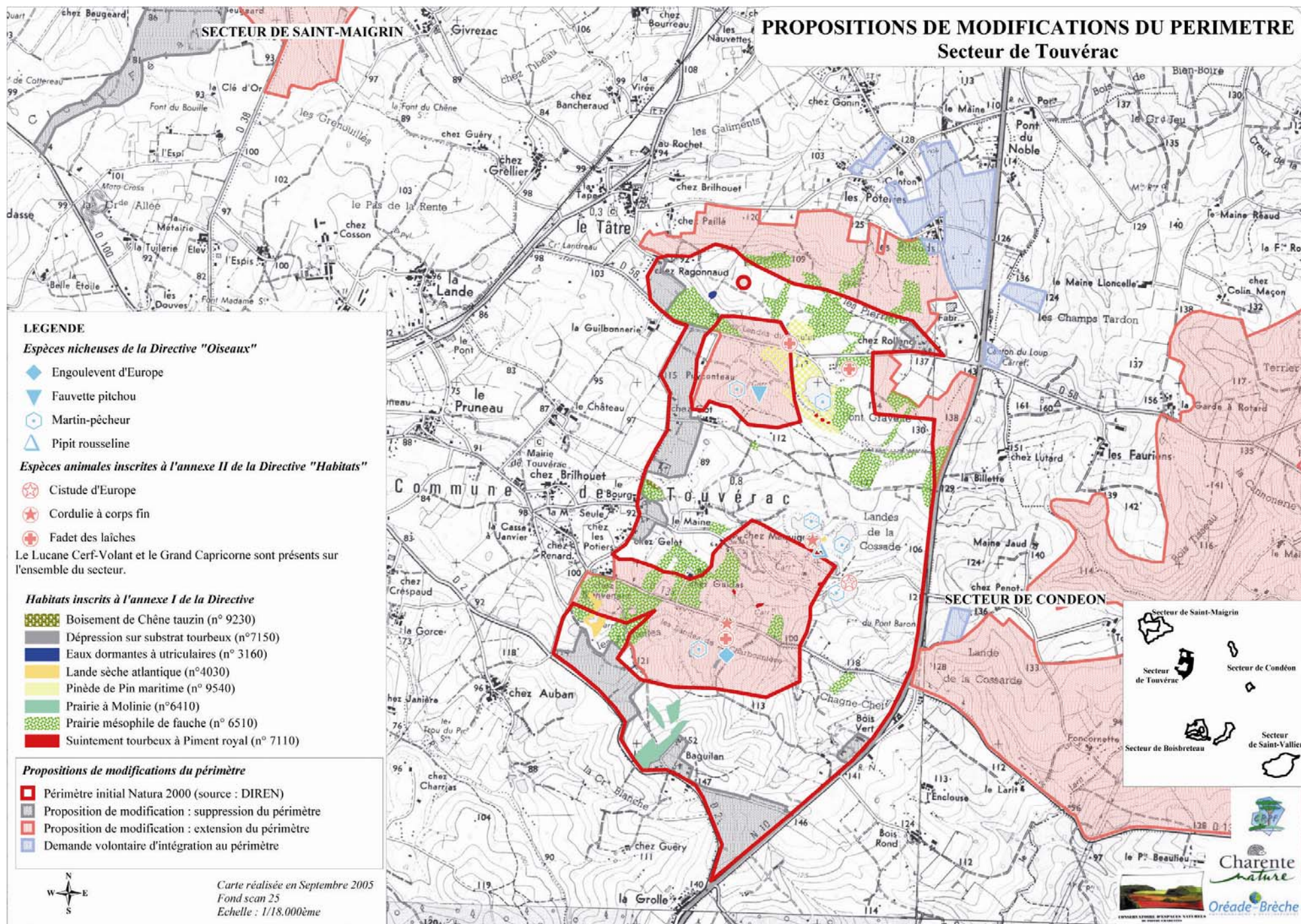
■ Périmètre initial Natura 2000 (source : DIREN)
■ Proposition de modification : suppression du périmètre
■ Proposition de modification : extension du périmètre
■ Demande volontaire d'intégration au périmètre



Carte réalisée en Septembre 2005
Fond scan 25
Echelle : 1/22.500ème







PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Condéon

LEGENDE

Espèces nicheuses de la Directive "Oiseaux"

-  Busard cendré
-  Fauvette pitchou
-  Martin-pêcheur

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats"

-  Zone à Cistude d'Europe
-  Zone à Fadet des laïches

Le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne sont présents sur l'ensemble du secteur.

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive

-  Boisement de Chêne tauzin (n° 9230)
-  Dépression sur substrat tourbeux (n° 7150)
-  Lande sèche atlantique (n° 4030)
-  Pinède de Pin maritime (n° 9540)
-  Prairie à Molinie (n° 6410)
-  Prairie mésophile de fauche (n° 6510)
-  Suintement tourbeux à Piment royal (n° 7110)

Périmètre initial Natura 2000

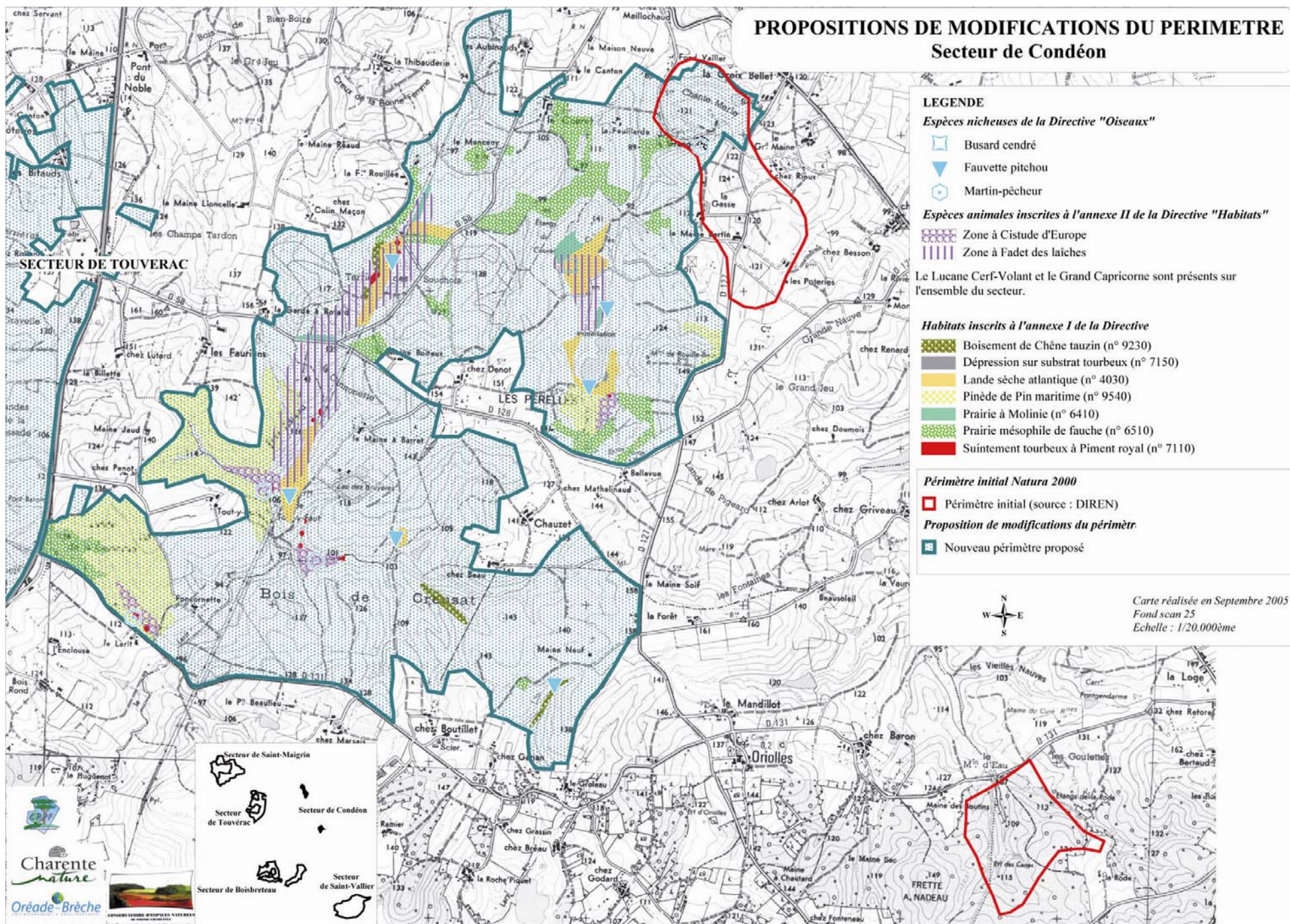
-  Périmètre initial (source : DIREN)

Proposition de modifications du périmètre

-  Nouveau périmètre proposé



Carte réalisée en Septembre 2005
Fond scan 25
Echelle : 1/20.000ème



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Condéon

LEGENDE

Espèces nicheuses de la Directive "Oiseaux"

-  Busard cendré
-  Fauvette pitchou
-  Martin-pêcheur

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats"

-  Zone à Cistude d'Europe
-  Zone à Fadet des laïches

Le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne sont présents sur l'ensemble du secteur.

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive

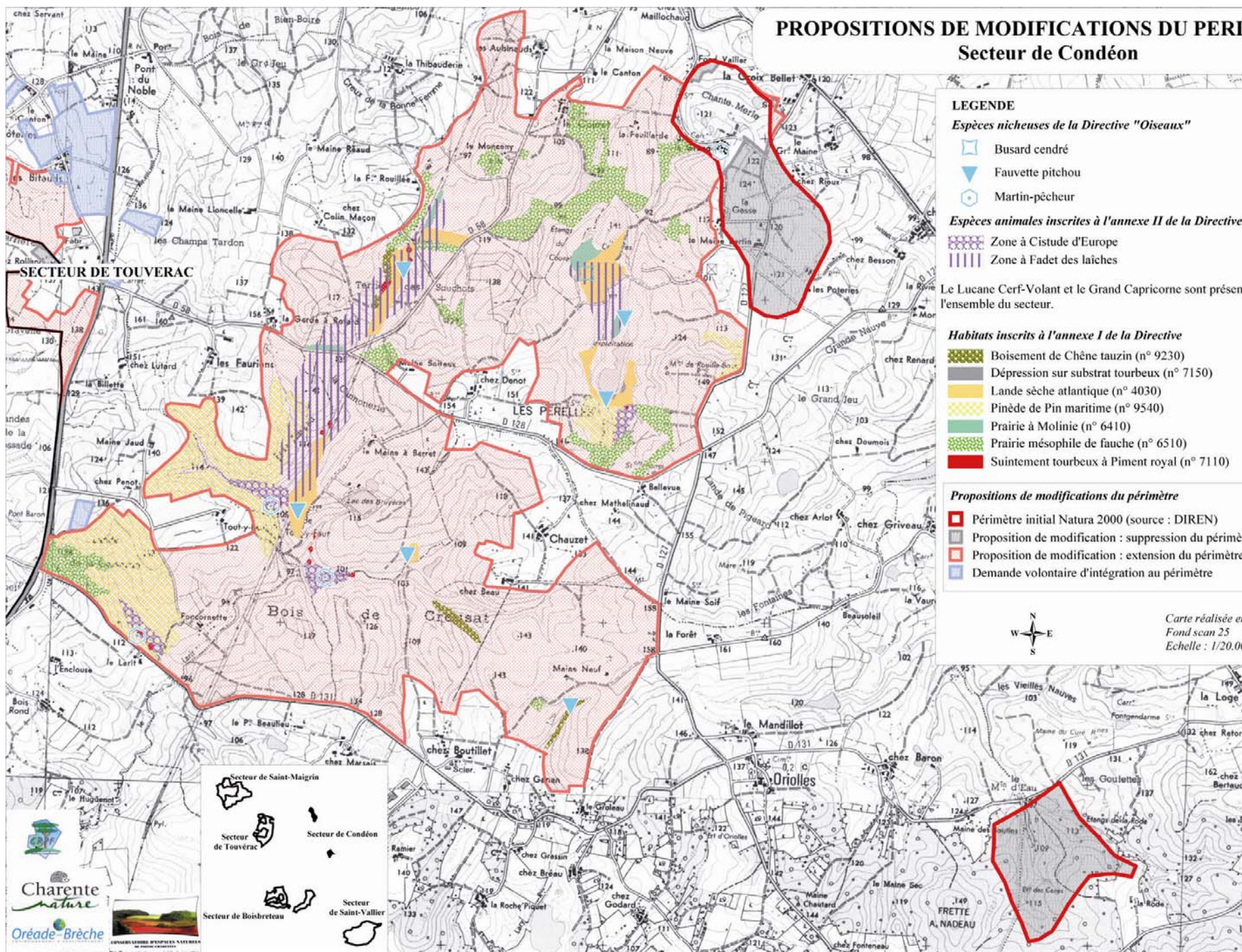
-  Boisement de Chêne tauzin (n° 9230)
-  Dépression sur substrat tourbeux (n° 7150)
-  Lande sèche atlantique (n° 4030)
-  Pinède de Pin maritime (n° 9540)
-  Prairie à Molinie (n° 6410)
-  Prairie mésophile de fauche (n° 6510)
-  Suintement tourbeux à Piment royal (n° 7110)

Propositions de modifications du périmètre

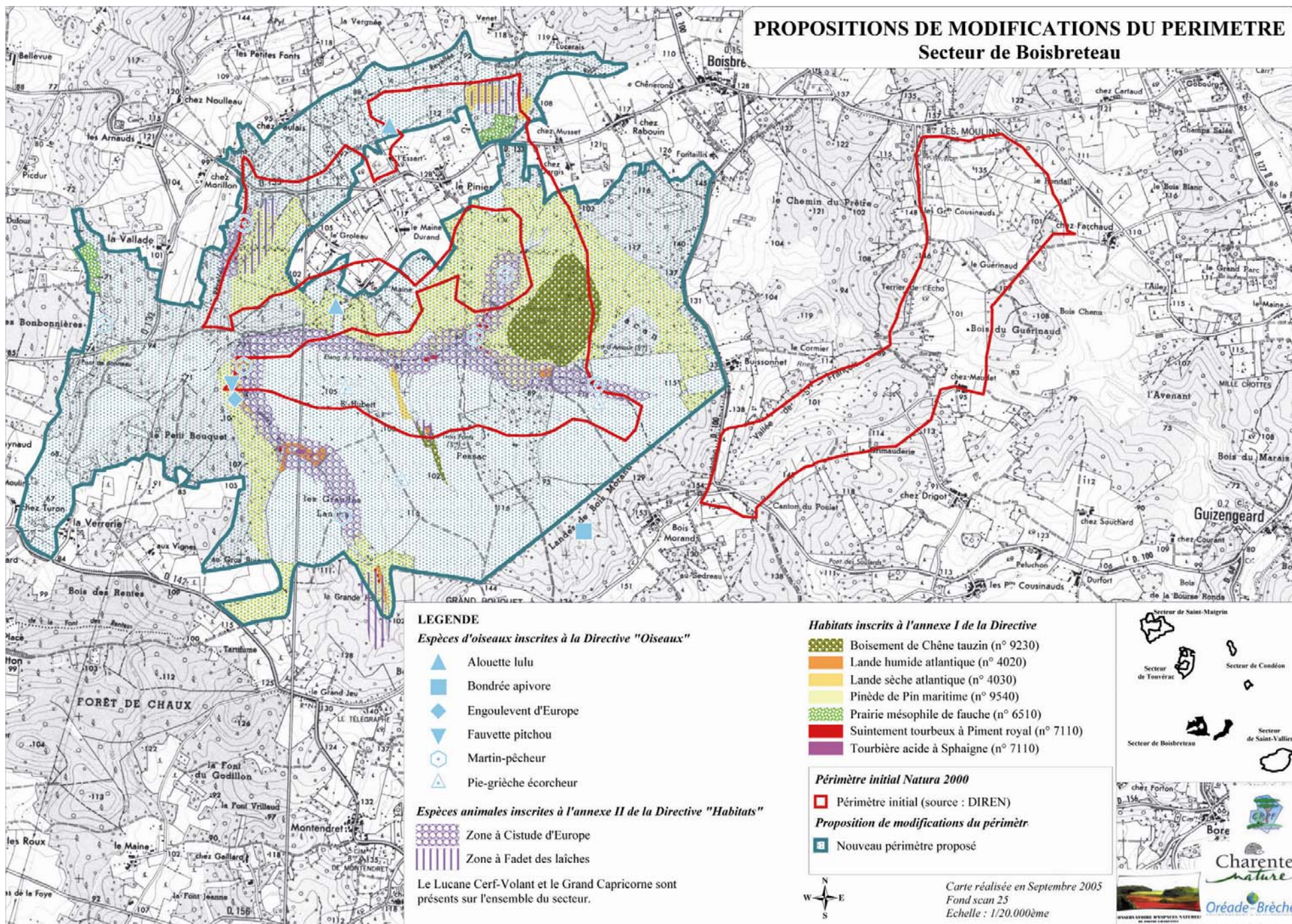
-  Périmètre initial Natura 2000 (source : DIREN)
-  Proposition de modification : suppression du périmètre
-  Proposition de modification : extension du périmètre
-  Demande volontaire d'intégration au périmètre



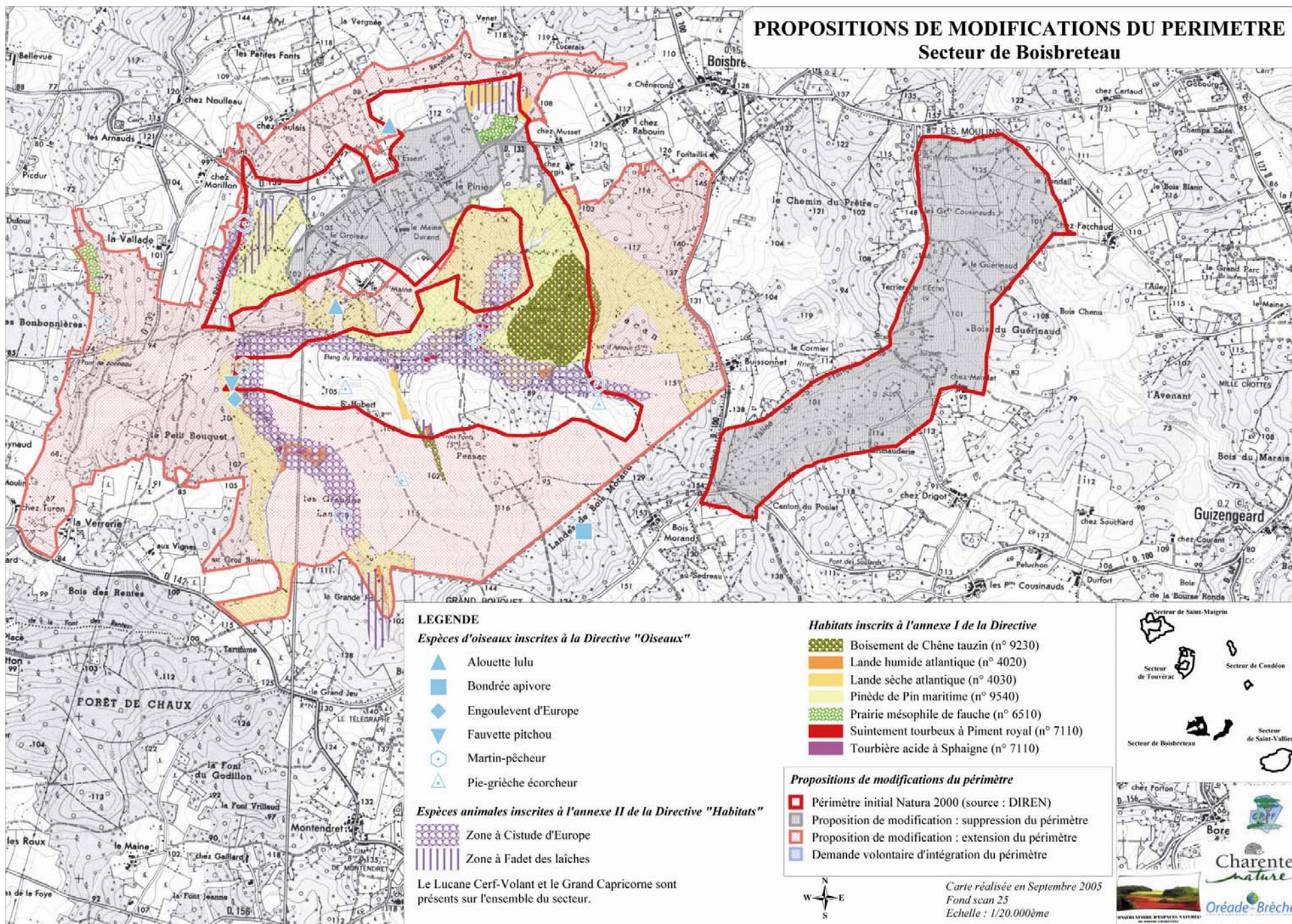
Carte réalisée en Septembre 2005
Fond scan 25
Echelle : 1/20.000ème



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Boisbretreau



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Boisbreteau



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Saint-Vallier

LEGENDE

Espèces nicheuses de la Directive "Oiseaux"

- ▲ Alouette lulu
- ▼ Fauvette pitchou

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats"

- Zone à Cistude d'Europe
- Zone à Fadet des laïches

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive

- Dépression sur substrat tourbeux (n° 7150)
- Eaux dormantes à Utriculaires (n° 3160)
- Lande humide atlantique (n° 4020)
- Lande sèche atlantique (n° 4030)
- Pinède de Pin maritime (n° 9540)
- Prairie à Molinie (n° 6410)
- Prairie mésophile de fauche (n° 6510)
- Suintement tourbeux à Piment royal (n° 7110)
- Tourbière acide à Sphaigne (n° 7110)

Périmètre initial Natura 2000

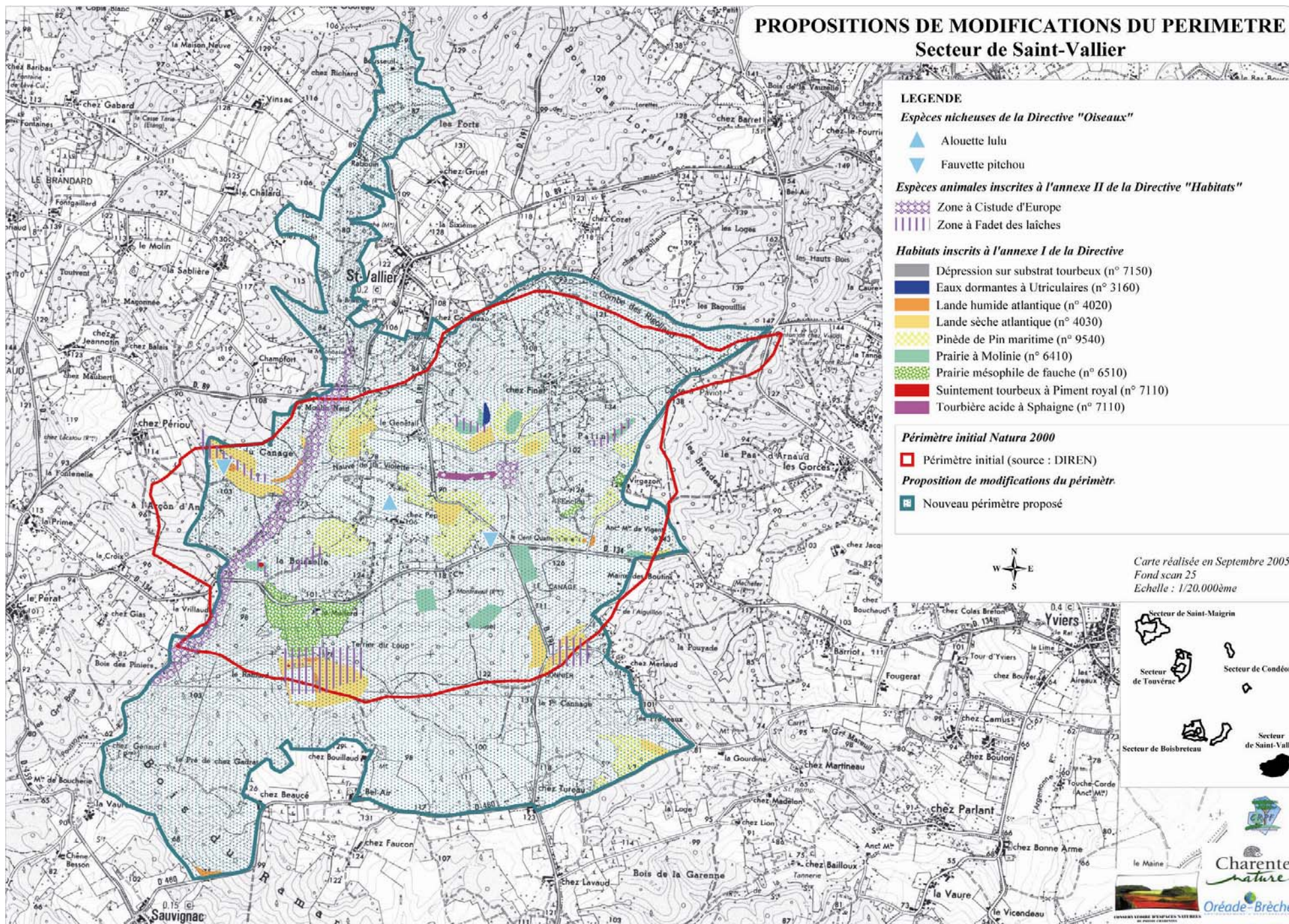
- Périmètre initial (source : DIREN)

Proposition de modifications du périmètre

- Nouveau périmètre proposé



Carte réalisée en Septembre 2005
Fond scan 25
Echelle : 1/20.000ème



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU PERIMETRE Secteur de Saint-Vallier

LEGENDE

Espèces nicheuses de la Directive "Oiseaux"

- ▲ Alouette lulu
- ▼ Fauvette pitchou

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats"

- ▨ Zone à Cistude d'Europe
- ▨ Zone à Fadet des laïches

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive

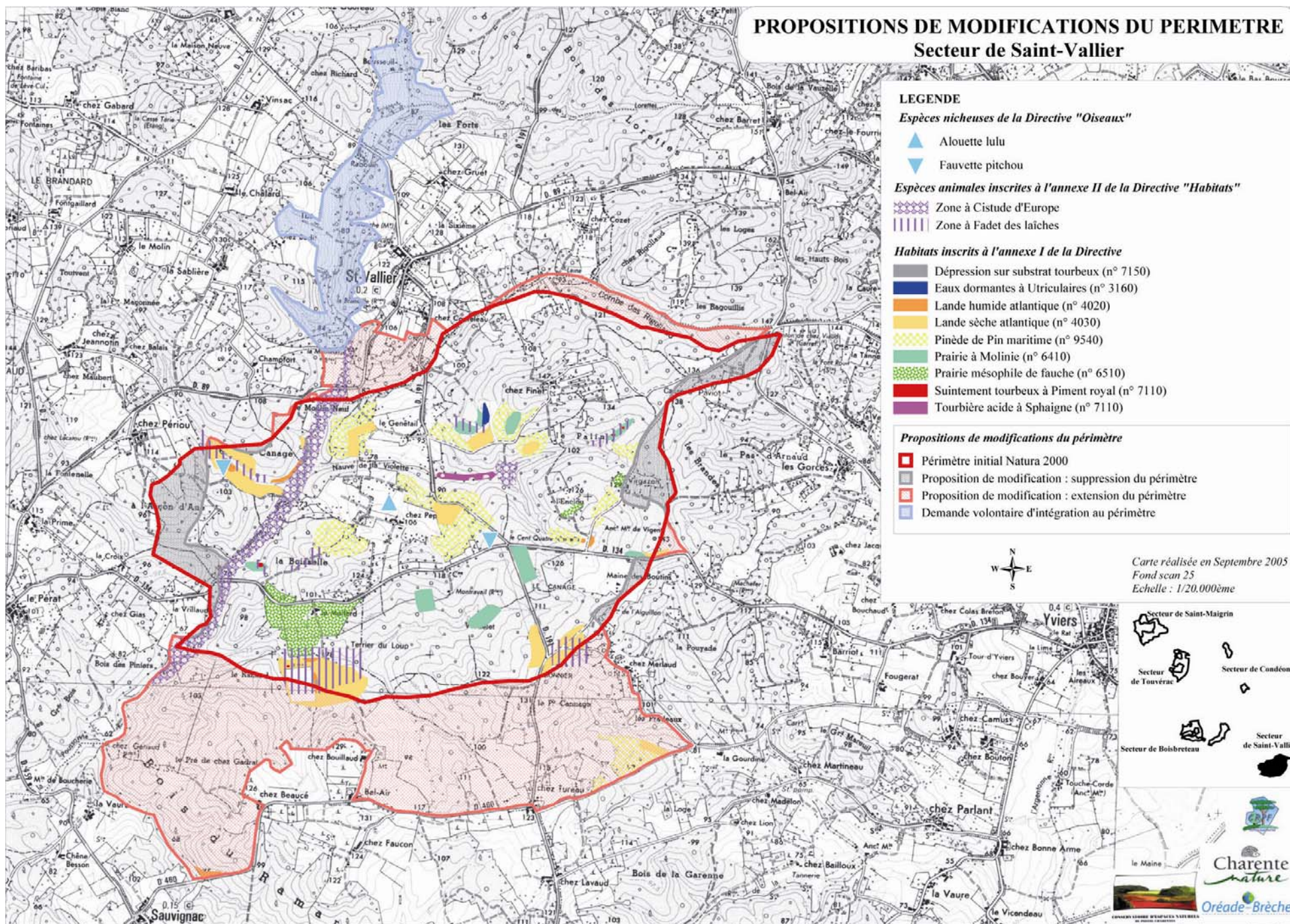
- Dépression sur substrat tourbeux (n° 7150)
- Eaux dormantes à Utriculaires (n° 3160)
- Lande humide atlantique (n° 4020)
- Lande sèche atlantique (n° 4030)
- Pinède de Pin maritime (n° 9540)
- Prairie à Molinie (n° 6410)
- Prairie mésophile de fauche (n° 6510)
- Suintement tourbeux à Piment royal (n° 7110)
- Tourbière acide à Sphaigne (n° 7110)

Propositions de modifications du périmètre

- Périmètre initial Natura 2000
- Proposition de modification : suppression du périmètre
- Proposition de modification : extension du périmètre
- Demande volontaire d'intégration au périmètre



Carte réalisée en Septembre 2005
Fond scan 25
Echelle : 1/20.000ème



OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G 2	PRESERVATION DE L'HABITAT FACE A DES CHANGEMENTS D'OCCUPATION DU SOL	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Forêts alluviales résiduelles</i> », H91E0 • « <i>Fourrés à Piment royal des chenaux des tourbières bombées atlantiques</i> » (<i>rigoles à Piment royal</i>), H7110 • « <i>Chênaies galicio-portugaises à chênes pédonculés et chênes tauzins</i> », H9230 • « <i>Forêts caducifoliées et boisements mixtes</i> • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 • « <i>Tourbières hautes actives</i> » (<i>tourbières acides à sphaignes</i>), H7110 • « <i>Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion</i> » (<i>dépressions sur substrats tourbeux</i>), H7150 • « <i>Landes sèches européennes</i> » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune, H4030 • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> » = prairies tourbeuses à molinie, H6410 • « <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude</i> » = prairies de fauche riches en fleurs, H6510 • « <i>Prairies humides à hautes herbes</i> », H6430 JUSTIFICATION Face à l'évolution des usages et des pratiques, rien ne garantit le maintien à long terme de l'occupation du sol relevée dans le diagnostic initial. Afin de s'assurer du maintien des surfaces d'intérêt communautaire, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.	DESCRIPTION - Proposer aux exploitants et propriétaires de parcelles d'habitats d'intérêt communautaire de s'engager, <u>sous la forme d'une « Charte Natura 2000 »</u>, à ne pas faire de modifications de l'utilisation du sol pour les surfaces présentant un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire. - Vérifier le statut des parcelles d'habitats d'intérêt communautaire à travers les POS ou PLU des communes concernées et favoriser leur inscription en <u>zone non constructible (N= Natura 2000)</u>. <u>Cette démarche fera l'objet de négociations au cas par cas, avec information des propriétaires.</u> Rque : tout PLU reste soumis à enquête publique BENEFICIAIRES Etat, Comité de pilotage, exploitant, propriétaire ou gestionnaire désigné. PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, structure animatrice du Docob, Communes. POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - Réunions de travail avec élus locaux INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - Prise en compte du patrimoine naturel dans les PLU	

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G 3	MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE		
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • « <i>Forêts alluviales résiduelles</i> », H91E0 • « <i>Fourrés à Piment royal des chenaux des tourbières bombées atlantiques</i> » (rigoles à Piment royal), H7110 • « <i>Chênaies galicio-portugaises à chênes pédonculés et chênes tauzins</i> », H9230 • « <i>Forêts caducifoliées et boisements mixtes</i> » • « <i>Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris</i> » = landes humides atlantiques, H4020 • « <i>Tourbières hautes actives</i> » (tourbières acides à sphaignes), H7110 • « <i>Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion</i> » (dépressions sur substrats tourbeux), H7150 • « <i>Landes sèches européennes</i> » = lande sèche à Bruyère cendrée et callune, H4030 • « <i>Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques</i> » = prairies tourbeuses à molinie, H6410 • « <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude</i> » = prairies de fauche riches en fleurs, H6510 • « <i>Prairies humides à hautes herbes</i> », H6430 JUSTIFICATION Sur les parcelles où toute exploitation a disparu et où les propriétaires n'ont pas les moyens ni le souhait de s'engager dans une démarche de gestion, permettre à d'autres acteurs du territoire d'intervenir en faveur de la préservation de ces espaces menacés. <u>Cette démarche pourra s'étudier là où les propriétaires y sont favorables.</u>	DESCRIPTION - Favoriser la signature de conventions de gestion (bail emphytéotique, prêt à usage...) entre un propriétaire et un gestionnaire désigné, - Aider à la maîtrise foncière de parcelles d'intérêt biologique (présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire) par les acteurs gestionnaires d'espaces, là où aucun exploitant n'est présent et où les propriétaires sont volontaires pour vendre. BENEFICIAIRES Exploitant, Sociétés de chasse, Communes, CREN,... PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche... POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - Nombre d'hectares acquis ou gérés via conventionnement		

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G4	DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE	
-----------	----------------------------------	---

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- *Vison d'Europe, E1356: **ESPECE PRIORITAIRE DE L'ANNEXE II***
- *Loutre, E1355*

JUSTIFICATION

Le plan national de sauvegarde du Vison d'Europe préconise, dans son volet routier, la prise en compte prioritaire du Vison et des risques de collision sur tout périmètre Natura 2000 susceptible d'accueillir le Vison d'Europe.

La position géographique du site Landes de Touvérac Saint-Vallier justifie ici la mise en œuvre de cette étude.

CAHIER DES CHARGES

- Recenser et cartographier les habitats potentiels et préférentiels au Vison (lit majeur de tous les cours d'eau et l'ensemble des zones humides ou inondables (1/25 000),
- Recenser et cartographier les franchissements de cours d'eau et de lit majeur,
- Définir et proposer les techniques de gestion adaptées à la présence de l'espèce
- Hiérarchiser les enjeux en fonction de divers critères : importance du cours d'eau traversé, importance de l'infrastructure routière, niveau de trafic routier, niveau de risque (niveau de priorité),

- Réaliser une enquête auprès des maîtres d'ouvrages routiers de Charente et de Charente-Maritime par rapport aux projets routiers sur ce secteur,
- Définir et proposer les aménagements à réaliser le cas échéant, ou les préconisations techniques qui peuvent être intégrées dès la phase « projet », en collaboration avec les maîtres d'ouvrages routiers de Charente et de Charente-Maritime.

BENEFICIAIRES

Etat, Comité de pilotage.

ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, ONCFS 16/17, Mission nationale « Vison d'Europe » (P. FOURNIER), Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, bureaux d'étude spécialisés,...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- Nombre et localisation des franchissements
- Propositions techniques

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

- Actions réalisées pour préserver le Vison d'Europe
- Evaluation de la population de Visons d'Europe

G4	DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE	
-----------	----------------------------------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention € TTC
Evaluation risque de collisions et propositions d'actions	3056
Cartographie des habitats	2392
TOTAL du diagnostic vison d'Europe	5448 € TTC

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	5448	100%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		5448€	100%

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G5	ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DE MODALITES DE PIEGEAGES ADAPTEES	
HABITATS/ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • <i>Vison d'Europe</i>, 1356 • <i>Loutre d'Europe</i>, 1355 • <i>Cistude d'Europe</i>, 1220	(accessible en permanence par les jeunes Visons de mars à août) - Remplacer les pièges classiques par des pièges adaptés au Vison - Sensibiliser les groupements de piégeurs concernés.	
JUSTIFICATION	BENEFICIAIRES Etat, Comité de pilotage, groupements de piégeurs.	
La lutte chimique et les pièges en X constituent les moyens privilégiés d'intervention contre le Rat musqué ou le Ragondin en Charente. Compte tenu du risque élevé et avéré de ces pratiques sur des espèces patrimoniales fréquentant les mêmes milieux comme le Vison d'Europe ou la Loutre, il est proposé d'adapter les pratiques de lutte sur le périmètre du Site Natura 2000, et ce dans le cadre du Plan national de sauvegarde de l'espèce et en cohérence avec les arrêtés préfectoraux.	PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF, structure animatrice du DOCOB, ONCFS, Mission nationale « Vison d'Europe » (P. FOURNIER), Fédération départementale des chasseurs, Charente Nature, bureaux d'étude spécialisés, Collectivités...	
CAHIER DES CHARGES - Abandonner la lutte chimique sur les bassins hydrographiques concernés par le périmètre du site Natura 2000, - Recenser les piégeurs (agréés ou non), le type de piégeage et la fréquence du piégeage - Interdire les pièges tuants à moins de 100m des cours d'eau et des zones humides du site - Mettre en place un accompagnement pour aider les piégeurs à s'équiper de pièges-cages et favoriser une lutte coordonnée contre le Ragondin et le Rat musqué, - Réaliser un trou de 5cm x 5cm sur l'une des parois formant la longueur de la cage, à 20 ou 30cm de la porte et à 3cm de hauteur	POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - Nombre de piégeurs recensés - Nombre de réunions INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - nombre de piégeurs sensibilisés - nombre de pièges adaptés - cahier de piégeage, résultats de piégeage OUTILS -arrêté préfectoral -remplacement des cages -étude -sensibilisation	

G5	ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE DE MODALITES DE PIEGEAGES ADAPTEES	
----	--	---

COUT ESTIMATIF

	Modalités et coûts d'intervention €	Financement
Désignation de l'action		
Etude	Coûts à définir	50 % Etat + 25 % Département + 25 % autres
Remplacement des cages	33 € (cage à simple entrée)	100 % Etat
Sensibilisation (1 jour)	500 €/animation	50 % Etat + 50 % Collectivités

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN		
Région			
Département			
Autres			
TOTAL			

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G6	ETUDE HYDROBIOLOGIQUE SUR LA POUSSONNE	
----	--	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Forêts alluviales résiduelles* », H91E0

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Loutre*, E1355
- *Vison d'Europe*, E1356
- *Cistude d'Europe*, E1220

JUSTIFICATION

L'altération de la qualité des eaux de la Poussonne et l'irrégularité des niveaux d'eau constatée sur ce cours d'eau justifie de mener un diagnostic spécifique afin de mettre en avant les causes de cet état des lieux.

CAHIER DES CHARGES

- effectuer un diagnostic de la qualité des eaux afin de confirmer les pollutions suspectées
- identifier les sources de pollutions réelles au niveau du bassin versant du cours d'eau
- mettre en évidence les causes des fortes variabilités des niveaux d'eau et des longues périodes de sécheresse constatées
- mettre en avant l'impact réel sur la qualité biologique du site, notamment les espèces aquatiques
- proposition d'actions visant à limiter voir supprimer les altérations observées sur le cours d'eau

CALENDRIER

A définir

BENEFICIAIRES

- usagers, Etat

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche...

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- Période et délai de réalisation
- Analyse et Propositions techniques écrites

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

G6	ETUDE HYDROBIOLOGIQUE SUR LA POUSSONNE	
----	--	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention € TTC
Ensemble de l'étude (prélèvements, analyses, étude hydrographique etc...)	15 000 €
TOTAL	15 000 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEADER		
Etat	FGMN	7 500 €	50 %
Région			
Département		3 750 €	25 %
Autres (agence de l'eau...)		3 750 €	25 %
TOTAL		15 000 €	100%

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G7	RECHERCHE DE POPULATION DE SONNEUR A VENTRE JAUNE	
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • Sonneur à ventre jaune, <i>E1193</i> AUTRES ESPECES PATRIMONIALES VISEES • Salamandre tachetée, <i>Salamandra salamandra</i> • Grenouille rousse, <i>Rana temporaria</i> • Triton marbré, <i>Triturus marmoratus</i> • Crapaud accoucheur, <i>Alytes obstetricans</i> • Grenouille agile, <i>Rana dalmatina</i> • Crapaud calamite, <i>Bufo calamita</i> • Rainette méridionale, <i>Hyla meridionalis</i> • Grenouille de Pérez, <i>Rana perezi</i> JUSTIFICATION Les dernières mentions du Sonneur sur cette zone d'étude datent de 1993. Or, depuis plusieurs années la population de cet amphibien est en déclin important sur la région ainsi que sur tout le territoire Français. Elle nécessite donc une protection stricte et pour cela une étude s'avère nécessaire sur ce site afin de protéger au mieux cette espèce. La diversité et le nombre de zones humides du site ainsi que la possibilité de voir le périmètre final du site intégrer un territoire très riche en mares forestières non explorées, nécessite une étude approfondie des populations de sonneurs à ventre jaune sur ce territoire afin d'étudier la fonctionnalité des habitats de reproduction pour les populations de cette espèce. CAHIER DES CHARGES - Caractérisation et cartographie des milieux aquatiques présent et uti-	lisés pour la reproduction de l'espèce. - Suivi de la reproduction du sonneur à ventre jaune. - Prospection lors de la période de reproduction du sonneur afin d'étudier la structure et la composition des peuplements en fonction du milieu. - Evaluer la fonctionnalité et la qualité des différents sites de reproduction et terrestre afin de proposer des actions conservatoires - Noter la présence des autres amphibiens - Terrain : de décembre à juin - Rendu du rapport : 1 mois après la fin du terrain BENEFICIAIRES Etat, Comité de pilotage. ACTEURS DE LA MISE EN OEUVRE DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Association de pêche... POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE - Période et délai de réalisation - Analyse et Propositions techniques écrites INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE - Actions réalisées pour préserver l'espèce identifiée - Evaluation périodique de l'état de conservation des populations du sonneur à ventre jaune	

G7	RECHERCHE DE POPULATION DE SONNEUR A VENTRE JAUNE	
----	---	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention € TTC
Caractérisation et composition des peuplements de Sonneur à ventre jaune	6900 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	6900	100%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		6900€ TTC	100%

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

G8	ETUDE DU PEUPLEMENT DE CHAUVES SOURIS	
----	---------------------------------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Forêts alluviales résiduelles* », H91E0
- « *Fourrés à Piment royal des chenaux des tourbières bombées atlantiques* » (rigoles à Piment royal), H 7110
- « *Chênaies galicio-portugaises à chênes pédonculés et chênes tauzins* », H9230
- « *Forêts caducifoliées et boisements mixtes* »
- « *Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris* » = landes humides atlantiques, H4020
- « *Tourbières hautes actives* » (tourbières acides à sphaignes), H7110
- « *Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion* » (dépressions sur substrats tourbeux), H7150
- « *Landes sèches européennes* » : lande sèche à Bruyère cendrée et callune, H4030
- « *Landes à ajoncs et genêts* », H3185

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- Toutes les espèces de Chauves-souris inscrites en annexe II et IV de la Directive et potentiellement présentes sur le secteur.

JUSTIFICATION

« La mesure concerne des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats visés par la Directive, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le Préfet de Région. »

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA MESURE

- Tous les habitats forestiers hors SAU du périmètre

SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA MESURE :

L'ensemble du site Natura2000

CAHIER DES CHARGES

Réaliser un inventaire des espèces de Chauves – souris présentes sur le secteur, caractériser leurs territoires de chasses ainsi que leurs gîtes et établir un lien entre habitat forestier, type d'exploitation et diversité en espèce.

- Détermination des espèces des Chiroptères à minima par la méthode acoustique.
- Localisation des territoires de chasse des différentes espèces inventoriées.
- Localisation des gîtes utilisés en fonction des espèces et de la saison.
- Analyse du lien entre espèces identifiées et occupation du sol
- Terrain : mai à octobre
- Rendu du rapport : 1 mois après la fin du terrain

BENEFICIAIRES

- propriétaires/exploitants forestiers

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche, experts forestiers, Coopératives, association pour la mise en valeur des forêts du sud Charente et en 17, Fédération régionale sylvicole

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE

- cartographie des territoires de chasse
- analyse, synthèse et conclusions écrites de l'étude

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Impact des mesures forestières du DOCOB sur les populations de chauves-souris

G8	ETUDE DU PEUPLEMENT DE CHAUVES SOURIS	
----	---------------------------------------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention € TTC
Etude du peuplement de chauves-souris	6296 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financiers	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	6296	100%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		6296€ TTC	100%

OBJECTIF : ASSURER DANS LE TEMPS ET POUR LES GENERATIONS FUTURES LA PRESERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN CONCILIANT LES ACTIVITES HUMAINES (ECONOMIQUES, DE LOISIRS...) PRESENTES, DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE PRIVEE

Or1	ETUDE ECONOMIQUE SUR LA VALORISATION DES DECHETS VERTS	
-----	--	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- « *Landes humides atlantiques tempérées à Erica tetralix et Erica ciliaris* » = landes humides atlantiques, H4020
- « *Landes sèches européennes* » : lande sèche à Bruyère cendrée et callune H4030
- « *Végétation des moliniaies sur sols tourbeux ou organiques* » = prairies tourbeuses à molinie H6410
- « *Prairies maigres de fauche de basse altitude* » : prairies de fauche riches en fleurs H6510

JUSTIFICATION

Les actions de restauration et de gestion extensive des forêts, des prairies, des landes ou des milieux tourbeux peuvent générer un volume conséquent de déchet vert. Préconisant une exportation systématique de ces déchets pour ne pas enrichir le milieu, il serait intéressant d'étudier les filières qui valorisent les produits de coupe.

CAHIER DES CHARGES

- recenser les structures locales qui transforment les déchets verts (déchetterie, centre de compostage, plaquettes...)
- évaluer le potentiel « déchets verts », en fonction des types de milieu et des surfaces concernées
- évaluer le coût d'acheminement des déchets verts.

CALENDRIER

A définir

BENEFICIAIRES

Usagers, Etat

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Prom'haies, Association de pêche...

PROPOSITIONS D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D' EDUCATION A L' ENVIRONNEMENT

OBJECTIF: SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

E1	REALISATION D'UNE PLAQUETTE DE VULGARISATION SUR LES ESPECES ET LES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES	
	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES • <i>Tous les habitats d'intérêt communautaire du site</i> ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES • <i>Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site</i> JUSTIFICATION : Dans l'optique de sensibiliser la population du territoire des « Landes de Touvérac Saint-Vallier » et de ses acteurs, la création d'un outil simple comme une plaquette de sensibilisation peut être facilement entreprise. Il s'agit de pouvoir identifier les espèces et les habitats d'intérêts communautaires et d'expliquer pourquoi ils font l'objet d'actions de protection. CAHIER DES CHARGES ✓ Création d'une plaquette d'information sur les espèces et les habitats, en expliquant pourquoi il faut les préserver et veiller à leur maintien, ✓ Diffusion de cette plaquette dans toutes les mairies, écoles et autres lieux d'éducation, ainsi qu'envers les propriétaires et exploitants concernés, office de tourisme... ✓ Cette plaquette rappellera les règles de comportements et d'usage à suivre vis-à-vis du respect du patrimoine naturel et de la propriété privée, ✓ Les animations grand public proposées sur le territoire y seront reportées,	✓ Faire référence aux noms locaux ; aux périodes d'observations... <u>Observation</u> : un groupe de travail spécifique, intégrant l'ensemble des acteurs parmi lesquels propriétaires et exploitants pourra être créé, afin de suivre et valider les étapes de ce travail. BENEFICIAIRES : Mairies, écoles, Population locale... PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE : DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

E1	REALISATION D'UNE PLAQUETTE DE VULGARISATION SUR LES ESPECES ET LES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES	
----	---	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention € TTC		
Plaquette de vulgarisation	Conception	Edition 2000 exemplaires	
	2000€	600€	2600 € TTC

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	1300	50%
Région			
Département			
Collectivités		1300	50%
Autres			
TOTAL		2600€ TTC	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE « LANDES DE TOUVERAC SAINT-VALLIER » AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

E2	FORMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES PRIVES ET DES EXPLOITANTS FORESTIERS	
----	---	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

JUSTIFICATION :

Pour protéger une espèce, il est nécessaire de savoir l'identifier. Dans l'optique de mieux faire connaître les espèces et les habitats d'intérêts communautaires aux personnes qui sont susceptibles d'engager un contrat de gestion, une formation pratique de terrain est proposée.

CAHIER DES CHARGES

- ✓ Intervention en salle avec diaporama pour présenter de façon la plus exhaustive possible la richesse écologique du périmètre Natura 2000 et les mesures qui peuvent être contractualisées,
- ✓ Sortie sur le terrain, et si possible sur des parcelles où un contrat Natura 2000 a déjà été engagé (accord systématique du propriétaire, choix d'un site peu fragile), pour avoir une idée concrète des actions de gestion.

BENEFICIAIRES :

Propriétaires et/ou exploitants forestiers qui s'engagent dans des Contrats Natura 2000 non agricole.

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE :

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

E2	FORMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES ET DES EXPLOITANTS	
----	---	---

COÛT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€)		
Formation propriétaires et exploitants non agricoles	Conception de la formation (€)	Coût par session de formation (€)	Coût total pour 1 formation
	1170	860	2030 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	2030	100%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		2030€	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le coût global dépendra du nombre de personnes qui souhaite participer et bénéficier d'une telle intervention.

OBJECTIF : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

E3	ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	
-----------	---------------------------------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

JUSTIFICATION

Prédominé par les milieux de landes et de forêt ainsi que par l'activité des carrières, le site Natura 2000 « Landes de Touvérac Saint-Vallier » est propice à une meilleure connaissance de ces deux types de milieux. Les relations homme-milieu peuvent être ici largement étudiées, tout en soulignant la richesse écologique qu'ils représentent.

L'objet de cette action consiste à proposer une animation qui informe et sensibilise les scolaires au patrimoine naturel de ces espaces et sur la nécessité de les préserver.

CAHIER DES CHARGES

- ✓ Animations pédagogiques en classe auprès de cycle 3 (C.E & C.M) des écoles concernées par le périmètre Natura 2000, et de classes de collèges,
- ✓ Animations réalisées dans le cadre d'un projet pédagogique annuel (3 à 4 interventions dans l'année), monté en concertation avec les enseignants,
- ✓ Rapprocher les Directeurs des écoles du territoire pour un

projet pédagogique commun,

- ✓ Chaque projet pourra faire l'objet d'une restitution finale par les élèves en fin d'année,
- ✓ Les animations devront évoquer l'intérêt biologique de ces espaces, les menaces et moyens de les préserver.

BENEFICIAIRES

Mairies, écoles, Population locale.

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

E3	ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES	
----	--------------------------------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€)
Animations scolaires (projet pédagogique)	600 €/classe/projet

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	300	50%
Région			
Département			
Collectivités		300	50%
Autres			
TOTAL		600€	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le coût global dépendra du nombre de classes susceptibles de pouvoir et vouloir bénéficier d'une telle intervention.

OBJECTIF : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS...) AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

E4	ANIMATIONS AUPRES DU GRAND PUBLIC	
----	-----------------------------------	---

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CIBLES

- *Tous les habitats d'intérêt communautaire du site*

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES

- *Toutes les espèces d'intérêt communautaire du site*

JUSTIFICATION

Le site Natura 2000 « Landes de Touvérac Saint-Vallier » accueille un nombre non négligeable d'espèces d'intérêts communautaires. L'objet de cette action consiste donc à proposer une animation visant à informer et sensibiliser le grand public au patrimoine naturel du site et sur la nécessité de le préserver.

CAHIER DES CHARGES

- ✓ Animations sous forme de diaporama pour présenter de façon la plus exhaustive possible la richesse écologique des habitats,
- ✓ Animations sous la forme de sorties de découverte encadrées, pouvant se prêter à la venue de visiteurs (accord systématique du propriétaire, site peu fragile),
- ✓ Alternance des animations en répartissant au fil des ans les interventions géographiquement sur le territoire,
- ✓ Les animations pourront se greffer aux manifestations périodiques portées par les communes.
- ✓ Animation radio locale

BENEFICIAIRES

Mairies, écoles, Population locale.

PARTENAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE

DIREN, DDAF16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

E4	ANIMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC	
----	----------------------------------	---

COUT ESTIMATIF

Désignation de l'action	Modalités et coûts d'intervention (€)
Animation grand public	500€/animation

FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe			
Etat	FGMN	250	50%
Région			
Département			
Collectivités		250	50%
Autres			
TOTAL		500€	100%

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES :

OBJECTIF : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

Or2	ORGANISER UNE MANIFESTATION SUR LE PATRIMOINE NATUREL LOCAL	
-----	---	---

JUSTIFICATION

Afin de promouvoir le patrimoine naturel des Landes de Touverac – Saint-Vallier, il est proposé d’organiser une manifestation qui présenterait les richesses naturelles de ce site. L’ensemble des acteurs concernés par la gestion de l’environnement pourrait alors engager une réflexion collective et sensibiliser la population locale. Du territoire, une manifestation périodique pourrait être proposée sur le thème de la connaissance, de la valorisation et de la préservation du patrimoine naturel local. Cette manifestation serait l’occasion d’échanges entre les acteurs du territoire et la population locale.

CAHIER DES CHARGES

- Recenser les outils pédagogiques existant qui pourraient servir de support de communication
- Répertorier les acteurs qui exercent une activité liée à la gestion des espaces naturels
- Rassembler ces acteurs et proposer une réflexion commune pour la conception et la mise en place de cette manifestation

BENEFICIAIRES

Population locale, acteurs locaux

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d’agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

OBJECTIF : SENSIBILISER LA POPULATION ET LES ACTEURS CONCERNES (PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS AU CARACTERE REMARQUABLE ET FRAGILE DU PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

Or3	REALISER UNE EXPOSITION ITINERANTE	
-----	------------------------------------	--



JUSTIFICATION

Dans l'optique de sensibiliser la population locale à son environnement naturel, la conception et la réalisation d'une exposition itinérante peut être un outil pédagogique intéressant à mettre en place. Pouvant être mobilisée sur l'ensemble du site des Landes de Touvérac – Saint-Vallier (communes, écoles...) lors d'évènements divers et variés (semaine du développement durable, projets scolaires...), cette exposition peut permettre de développer des initiatives locales en lien avec les thématiques de la nature.

CAHIER DES CHARGES

- Cette exposition pourra associer des panneaux d'information avec des outils didactiques
- Elle s'attachera à associer l'ensemble des milieux d'intérêt patrimonial et les activités qui contribuent à leur maintien et à leur préservation

BENEFICIAIRES

Population locale

PARTENAIRES DE LA MISE EN OEUVRE

DIREN, DDAF 16/17, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture 16/17, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs 16/17, Charente Nature, Nature Environnement 17, Association Avenir du sud-charente prestataire spécialisé, exploitation agricole, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...